

Faut-il toujours pleurer le matin et le soir?

Le Seigneur déchira deux fois votre espérance, D'un céleste sommeil l'un et l'autre s'endort; Mais ne croyez-vous pas, qu'après mainte sou-

Après les noirs convois, la sainte providence D'un air impérieux ne repousse la mort?

Où, les jours désolés, les jours de rude é-

Doivent cesser enfin, et pauvre mère et vous, Il sera temps aussi, que votre âme s'émeuve Aux consolations, à cette grande preuve, Que dans tout l'univers, il est un Dieu pour tous.

Où, vous verrez bientôt en colombe joyeuse Qui des portes du ciel l'autre jour s'en vola, Une autre Léoncie à la lèvre amoureuse, Venir sur vos genoux se poser sourieuse Et vous dire en chantant : ma mère, me voilà!

Ce pays d'outre-mer si sensible à vos larmes, Cette Corse, séjour des amis les plus chers, Calmera ses chagrins, sans terribles alarmes, Et d'un juste bonheur bénira les doux charmes; Car, plus d'ire là-haut, plus d'orages amers.

Mais ô vous, qui croyez peut-être que j'oublie Ce que je dois au Père oppressé de douleur; Votre deuil éploré, votre mélancolie,

Votre immense malheur : O vous, ô notreami, dont l'âme est grande et forte, Ne lui dites jamais que Léoncie est morte !.....

M. Baullé, maréchal de camp, chargé de l'inspection des fortifications de la Corse, est arrivé hier de Livourne sur le bateau à vapeur le St-Pierre.

M. Gilbert, nommé récemment colonel du 20<sup>e</sup>, est arrivé aujourd'hui sur le bateau à vapeur le Var.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le bateau à vapeur le Napoléon, vient d'arriver dans notre port ayant à son bord la troupe des acteurs qui doivent chanter sur le théâtre de notre ville pendant la saison d'automne et d'hiver. Avis aux dilettanti!

PARIS, 24 Septembre.

Une ordonnance du 21 septembre, contresignée par le ministre des finances, nomme M. Bresson, intendant civil de nos possessions dans le nord de l'Afrique, au poste de directeur de l'administration des forêts, en remplacement de M. Legrand (de l'Oise), dont la démission est acceptée.

On lit dans l'Armoricain : Un navire qui a quitté Tampico le 23 juillet, annonce que le brick français le Laurier bloquait Brassos. Le commandant Bazoché était toujours devant Vera-Cruz et faisait bloquer toute la côte avec une grande activité. Le Lapeyrouse était à Tampico. Le 13 juillet un bâtiment mexicain avait été poursuivi par une chaloupe armée, de l'escadre française, entre Tampico et Vera-Cruz. Voyant qu'il ne pouvait échapper, l'équipage a coupé le gouvernail et les verges et s'est sauvé dans les canots. La chaloupe les a poursuivis jusqu'au rivage, d'où les fuyards ont tiré sur les français quelques coups de fusil qui ont tué quelques-uns.

Le roi de Hollande a répondu à la note de la conférence, et cette réponse a été envoyée à Londres, le 16; c'est un refus évasif qui laisse les choses dans l'état où elles se trouvaient précédemment.

Une décision de M. le ministre de la guerre notifiée aux autorités militaires, porte qu'il ne sera donné suite aux demandes de permission de mariage formées par des jeunes soldats des classes postérieures à celle de 1834, qu'autant qu'ils jus-

tifieront que l'état de leur fortune leur permet de se faire remplacer en cas d'appel, et qu'ils en prendront l'engagement formel.

M. de Toreno vient d'être élevé à la grande d'Espagne de première classe.

HANOVRE, 14 septembre. — Le bruit s'est répandu que le cabinet avait résolu de tenir à son programme, c'est-à-dire suivre la constitution de 1819 et de convoquer une assemblée des États, conformément aux dispositions de cette constitution. (Gazette de Leipzig).

STOCKHOLM, 11 septembre. — De nouveaux désordres ont eu lieu dans notre capitale pendant la soirée d'hier. La populace après avoir brisé les vitres de plusieurs maisons du marché au fer, s'est répandue dans la ville et a encore cassé les vitres de diverses maisons habitées par des Israélites; celle du secrétaire d'état de Skogman a eu le même sort. Au moment de l'arrivée du gouverneur tout était terminé.

L'instruction de l'affaire du général Brocard se poursuit de nouveau avec activité à Perpignan. Le chef de bataillon Buisson, du 16<sup>e</sup> léger, est nommé rapporteur.

Bayonne, 22 septembre.

Par décret du 16, la démission du général Latre, comme ministre, a été acceptée. Le général Van Hallen prend le commandement de l'armée du centre; Oraa est mis de carter.

Rien d'important jusqu'au 19 d'Espartero et de Maroto.

Bayonne, 23 septembre.

Le 19, le général Alaix est sorti d'Artajona pour attaquer les carlistes au-delà de l'Arga; mais, attaqué par des forces supérieures, il a été forcé de se retirer après avoir perdu 200 hommes, sur Puente de la Reyna, où il a été rejoint par la colonne de la Ribera, avec laquelle il doit renouveler l'attaque; on dit qu'il est blessé.

Le brigadier carliste Echevarria a été tué, Maroto et don Carlos étaient le 19 à Balmaseda.

Bayonne, 23 septembre.

Par décret du 18, la reine convoque les cortès pour le 8 novembre.

On a répandu avec profusion dans Madrid une proclamation incendiaire, au nom d'une prétendue junte supérieure de la Castille. Cette proclamation annonce six espagnols que, d'accord avec les puissances du Nord, le gouvernement de la reine Christine va remettre le sceptre au prince des Asturies, au fils aîné de don Carlos, que ce prince se mariera avec la reine Isabelle, et que la régente satisfaite de voir l'Espagne pacifiée, se retirera en Italie.

Cette proclamation est, dit-on, l'œuvre des anarchistes qui ont eu recours à ce moyen, pour exciter une vive animadversion contre les modérés auxquels des intentions aussi criminelles seraient gratuitement prêtées. Les ministres ont non-seulement désavoué cette proclamation, mais ils ont pris des mesures pour tâcher d'en découvrir les auteurs, afin de les livrer aux tribunaux. (Sémaphore).

La société républicaine des bons livres qui établit des directeurs dans chaque chef-lieu du département, des sous-directeurs dans chaque chef-lieu d'arrondissement et des correspondants de canton dans chaque chef-lieu de canton, désire compléter le personnel de cette organisation dans le département de la Corse.

Les emplois proposés n'exigent pas de dérangement ni d'exposition sur la voie publique et ne réclament aucune instruction spéciale, il suffit de savoir écrire, tenir un compte et d'être honorablement connu par des principes moraux et religieux.

Pour plus amples renseignements voir le N.° du mardi 14 août 1838 du journal La Paix.

S'adresser franco au siège de l'administration

générale de la société, rue St.-Hyacinthe St.-Michel 8 ancien palais des Stuarts, à Paris.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. DESIRABODE chirurgien dentiste du ROI, seul propriétaire d'une eau dont les qualités sont très anciennement connues pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, et calmer les douleurs et arrêter le progrès de la carie. (Prix 3 fr. et 5 fr.). On délivre des prospectus au dépôt à Bastia, chez Marchi libraire.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de renouveler par votre journal que je viens de renouveler ma provision de Sirop de Johnson dont les propriétés heureusement constatées l'ont fait appeler par les commissions le plus efficace des moyens employés contre les palpitations, les douleurs de poitrine et surtout contre toutes les espèces de toux, rhumes et affections catarrhales; le sirop de Johnson composé avec les sels contenus dans l'asperge agit sans offrir le moindre danger, en calmant les nerfs, en régularisant les mouvements du cœur et en augmentant l'action des organes urinaires.

Étant seul dépositaire à Bastia, je crois bien faire que d'indiquer les avantages que l'on peut retirer de ce nouveau médicament qui a obtenu les suffrages du gouvernement.

Agrééz, etc. CLAUDE LOTTERO.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, 22 septembre.

Par décret du 16, la démission du général Latre, comme ministre, a été acceptée. Le général Van Hallen prend le commandement de l'armée du centre; Oraa est mis de carter.

Rien d'important jusqu'au 19 d'Espartero et de Maroto.

Bayonne, 23 septembre.

Le 19, le général Alaix est sorti d'Artajona pour attaquer les carlistes au-delà de l'Arga; mais, attaqué par des forces supérieures, il a été forcé de se retirer après avoir perdu 200 hommes, sur Puente de la Reyna, où il a été rejoint par la colonne de la Ribera, avec laquelle il doit renouveler l'attaque; on dit qu'il est blessé.

Le brigadier carliste Echevarria a été tué, Maroto et don Carlos étaient le 19 à Balmaseda.

Bayonne, 23 septembre.

Par décret du 18, la reine convoque les cortès pour le 8 novembre.

On a répandu avec profusion dans Madrid une proclamation incendiaire, au nom d'une prétendue junte supérieure de la Castille. Cette proclamation annonce six espagnols que, d'accord avec les puissances du Nord, le gouvernement de la reine Christine va remettre le sceptre au prince des Asturies, au fils aîné de don Carlos, que ce prince se mariera avec la reine Isabelle, et que la régente satisfaite de voir l'Espagne pacifiée, se retirera en Italie.

Cette proclamation est, dit-on, l'œuvre des anarchistes qui ont eu recours à ce moyen, pour exciter une vive animadversion contre les modérés auxquels des intentions aussi criminelles seraient gratuitement prêtées. Les ministres ont non-seulement désavoué cette proclamation, mais ils ont pris des mesures pour tâcher d'en découvrir les auteurs, afin de les livrer aux tribunaux. (Sémaphore).

La société républicaine des bons livres qui établit des directeurs dans chaque chef-lieu du département, des sous-directeurs dans chaque chef-lieu d'arrondissement et des correspondants de canton dans chaque chef-lieu de canton, désire compléter le personnel de cette organisation dans le département de la Corse.

Les emplois proposés n'exigent pas de dérangement ni d'exposition sur la voie publique et ne réclament aucune instruction spéciale, il suffit de savoir écrire, tenir un compte et d'être honorablement connu par des principes moraux et religieux.

Pour plus amples renseignements voir le N.° du mardi 14 août 1838 du journal La Paix.

S'adresser franco au siège de l'administration

générale de la société, rue St.-Hyacinthe St.-Michel 8 ancien palais des Stuarts, à Paris.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. DESIRABODE chirurgien dentiste du ROI, seul propriétaire d'une eau dont les qualités sont très anciennement connues pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, et calmer les douleurs et arrêter le progrès de la carie. (Prix 3 fr. et 5 fr.). On délivre des prospectus au dépôt à Bastia, chez Marchi libraire.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de renouveler par votre journal que je viens de renouveler ma provision de Sirop de Johnson dont les propriétés heureusement constatées l'ont fait appeler par les commissions le plus efficace des moyens employés contre les palpitations, les douleurs de poitrine et surtout contre toutes les espèces de toux, rhumes et affections catarrhales; le sirop de Johnson composé avec les sels contenus dans l'asperge agit sans offrir le moindre danger, en calmant les nerfs, en régularisant les mouvements du cœur et en augmentant l'action des organes urinaires.

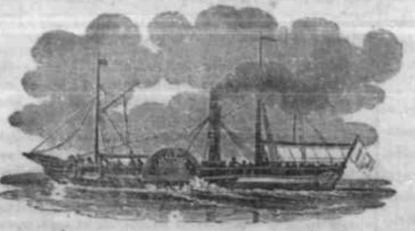
Étant seul dépositaire à Bastia, je crois bien faire que d'indiquer les avantages que l'on peut retirer de ce nouveau médicament qui a obtenu les suffrages du gouvernement.

Agrééz, etc. CLAUDE LOTTERO.

SAMEDI 6 OCTOBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA AU BUREAU DU JOURNAL.

A L'OFFICE-CORRESPONDANT DE LA BELLETRIE BOULEVARD N.° 5, PLACE DE LA BOURSE N.° 3 P. DESTILLIERES ET C.° RUE GALLON N.° 13 BOULEVARD DE LA BASTIA RUE S. HONORÉ N.° 237, où l'on reçoit les annonces pour l'insalare français.



# L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNEE, N.° 203.

TRIK D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

POUR UN AN . . . . . 16 fr.  
POUR SIX MOIS . . . . . 8  
POUR TROIS MOIS . . . . . 4  
POUR LE CONTINENT . . . . . 20  
POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

## BASTIA.

M. le comte de Gasparin, pair de France, est arrivé à Bastia mardi 2 du courant, sur le bateau à vapeur le Napoléon, que la commission du banquet qu'on lui préparait et qui a eu lieu jeudi dernier, avait nolisé tout exprès pour aller le chercher au cap-Corse où il se trouvait depuis quelques jours, en compagnie de M. Jourdan, Préfet du département. M. de Gasparin en venant en Corse chercher des souvenirs de famille et une origine qui a été pleinement justifiée par les documents qu'il s'est procurés sur les lieux, a pu se convaincre, par l'accueil plein d'empressement qu'il vient d'y recevoir, des sentiments d'estime et d'affection que sa conduite honorable et ses sympathies pour le pays de ses ancêtres, ont développés dans tous les cœurs. En effet nos compatriotes n'ont pas oublié que M. de Gasparin, Préfet de Lyon, a puissamment contribué à maintenir l'ordre et la paix si violemment compromis en cette ville lors des événements d'avril 1834, ce qui lui a valu de siéger à la chambre des pairs où il put soutenir, de son vote, et de son influence comme ministre, les projets de lois que, dans sa sollicitude pour la Corse, le gouvernement du roi présenta à la sanction des chambres.

M. de Gasparin s'embarquera demain pour Livourne en emportant les regrets de tout ce qu'il y a d'honorable parmi nous, et en nous laissant l'espoir de le voir revenir bientôt et pour plus long-temps au sein d'un pays qui lui a témoigné tant d'intérêt et auquel tant et de si nobles souvenirs l'attachent à jamais.

Le banquet offert à M. de Gasparin, auquel ont assisté toutes les autorités civiles et militaires, se composait de soixante convives. Par une circonstance que l'on ignore, le toast que M. le maire devait porter au Roi, a été par M. le baron Desmichels, lieutenant-général commandant la division, l'un des convives. Après ce toast, que l'on ne nous a pas communiqué, M. Lota, maire, a porté le suivant :

« Monsieur le comte de Gasparin !  
« Le jour où il vient s'asseoir à l'ancien foyer de ses pères est un jour de fête pour toute la Corse, et la ville de Bastia, est heureuse de pouvoir exprimer une faible partie des sentiments qu'elle éprouve en présence d'un hôte

aussi illustre, aussi digne de son amour et de sa reconnaissance.

« Vive M. le comte de Gasparin !  
M. le comte a répondu :

Messieurs,  
« Les termes me manquent pour vous exprimer tout ce que votre bienveillant accueil me fait éprouver.

« Dans l'exercice de mes fonctions publiques, si j'ai toujours cherché à favoriser le développement de votre prospérité, j'ai cru remplir un devoir envers le roi et envers le pays; mais si j'y avais porté des vues intéressées, je n'aurais jamais pu espérer une plus magnifique récompense que celle de cette approbation affectueuse de toute une population, que j'ai rencontrée en traversant votre île. Eh bien, Messieurs, jaspire à plus encore. D'anciens souvenirs de famille n'avaient pas cessé de m'attirer vers vous; comblez aujourd'hui l'intervalle qui sépare le départ du père, et le retour du fils; veuillez me regarder comme un de vos compatriotes, mes devoirs envers vous s'accroîtront avec ma reconnaissance.

« Sans doute la Corse a besoin de faire de grands pas dans la voie du progrès. Sa population trop faible et trop disséminée, une grande partie de ses terres encore en friche, ses forêts sans exploitation, son industrie à peine naissante, ses ports négligés, ses communications difficiles, les mœurs de ses habitants qui se ressentent encore du besoin d'une justice prompte et certaine, que ses magistrats et ses jurés lui assureront quand les coupables ne pourront pas échapper aux poursuites; tous ces grands besoins doivent appeler l'attention et l'intervention bienveillante du gouvernement; mais le meilleur signe que l'œuvre s'avance et qu'il ne sera pas difficile, c'est que je puis proclamer ces vérités dans une assemblée corse.

« Jamais on n'a vu dans une population, un plus vif sentiment de tout ce qu'elle porte en elle de grand et de bon, et un plus sincère aveu de ce qui lui manque. Cet aveu est encore un signe de supériorité.

« Fier maintenant de vous appartenir; je pourrai dire au Roi les sentiments français qui vous animent, je pourrai lui dire l'unanimité que j'ai trouvée dans votre adhésion à son gouvernement, dans l'amour que vous lui portez, dans la reconnaissance que vous inspirent ses bienfaits; je pourrai lui dire qu'un avenir prochain lui prépare en Corse, un de ses plus beaux départements, un des plus français, un des plus attachés à sa dynastie.

« Vive le Roi !  
— On nous écrit de Ile-Rousse, 30 septembre 1838.

Après avoir passé six jours en Balagne, M. de

Gasparin s'est embarqué ce matin à Ile-Rousse pour se rendre au cap-Corse, où il va visiter l'ancien manoir de ses pères.

Dans sa tournée de l'arrondissement de Calvi, le noble Pair a été partout accueilli par les plus vives acclamations. A son approche des diverses communes qu'il a parcourues, la population en masse se portait à sa rencontre et faisait éclater la joie la plus franche, la cordialité la plus instantanée.

Les habitants de cette belle province, réunis dans une même pensée, ont voulu prouver à l'ancien ministre devenu leur hôte, combien les Corses s'attachent par les bienfaits. Aussi le désir commun s'est manifesté de mille manières différentes, et la Balagne s'est présentée à M. de Gasparin parée de ses plus beaux ornemens.

C'est ainsi qu'à Belgodere, Speloncato, Calenzana, Calvi, Algajola, Ile-Rousse et Monticello, des cavalcades, des arcs de triomphe ornés d'inscriptions et d'emblèmes allégoriques, des illuminations et de nombreuses explosions, ont marqué l'arrivée et le départ de M. de Gasparin.

Mais ce n'est pas tout : la ville de Calvi lui a offert un très joli bal qui s'est prolongé jusqu'au jour, et la ville de Ile-Rousse un superbe banquet de trente couverts, suivi d'un feu d'artifice et de l'ascension d'un aérostat.

Enfin, les communes mêmes dans lesquelles M. de Gasparin n'a pu se rendre, ont voulu lui en témoigner leurs regrets, et des députations ont été chargées de lui exprimer les sentiments d'affection et de gratitude qu'il fesait naître dans tous les cœurs.

Où, nous nous plaignons à le déclarer, le voyage de M. de Gasparin a fait sur tous les esprits une douce impression, et nous saurons y garder un éternel souvenir.

M. de Gasparin s'est montré partout plein de bonté pour les personnes, et d'intérêt pour le pays. C'est un homme d'une haute intelligence, doué de toutes les qualités d'une belle âme. La vive émotion qu'il éprouvait en répondant aux discours et aux toasts qui lui étaient adressés, prouvait d'avance que ses paroles pénétraient au cœur, et qu'elles exprimaient de profondes convictions.

Plein de modestie, M. de Gasparin s'est en-

nonce comme un simple voyageur, venant chercher en Corse des souvenirs de famille, et sans autre mission que celle qu'il avait puisee dans son amour pour un pays qui a été le berceau de ses ancêtres.

Cependant M. de Gasparin Pairie de France et ancien ministre, pourra à son retour dans la capitale, faire connaître au Roi, combien les Corses lui sont dévoués, combien le nom du Prince royal est populaire et chéri parmi nous, combien nous nous montrons reconnaissans de tous les bienfaits que nous devons à la dynastie d'Orléans.

Nous désirons aussi qu'il puisse dire au Roi, combien ses paternelles intentions en faveur de ce département ont été fidèlement remplies par l'administrateur sage, infatigable, dévoué que nous avons le bonheur de posséder.

Dans cette circonstance M. de Gasparin aura pu se convaincre par lui-même que M. Jourdan du Var, qui l'a accompagné dans toute sa tournée, est l'homme qui convient à la Corse par son caractère conciliant et ferme à la fois, et par l'étude approfondie qu'il a faite de ses besoins et des améliorations propres à les satisfaire.

Sans doute, il n'aura pas échappé à la pénétration de M. de Gasparin que les chefs, de ce qu'on appelle, il y a quatre mois, l'opposition, ont été les premiers à rendre publiquement à M. le Préfet, la justice qu'il méritait et à son administration les plus grands éloges. C'est ainsi que tôt ou tard la vérité perce à travers les nuages qui l'avaient obscurcie un instant.

On vient de recevoir, à la sous-préfecture, pour être soumis à l'enquête exigée par l'ordonnance royale du 18 février 1834 :

1.° Le projet comparatif d'un nouveau port dans l'anse St-Nicolas et d'une jetée dans l'ancien port.

2.° Le projet de dessèchement des marais de St-Florent.

3.° Le projet de construction du port de Luri à l'anse Santa Severa.

Le port dans l'anse St-Nicolas coûterait 2,015,000 fr.

La nouvelle jetée dans l'ancien port. 1,285,000

Le port dans l'anse Sta-Severa 233,000

Le dessèchement des marais des terrains. 100,000

Voilà encore une des mille réponses que l'administration fait aux ignobles calomnies des trois ou quatre Basiles que la Corse a le malheur de compter dans son sein.

On nous prie d'insérer la lettre suivante qui a été adressée au rédacteur de l'Echo de la Corse.

A Monsieur le Rédacteur de l'Echo de la Corse, Monsieur,

Lorsque j'eus l'honneur de vous adresser la lettre qui a été insérée dans l'Insigne Français du 29 août dernier, ma seule vue fut de prémunir le public contre les principes immoraux que vous étiez avec simplicité dans l'article sur les juges de paix, et de faire connaître la position de ces

magistrats vis-à-vis du parquet de cet arrondissement.

Je m'attendais de votre part, ou, à un silence prudent, ou à une réponse grave, sérieuse et raisonnée, tel qu'elle convenait à un homme d'honneur, et vous auriez dû le faire, ne fût-ce au moins que pour sauver les apparences.

Vous avez au contraire cru plus expéditif d'employer contre moi et contre le médecin de ce canton, qui a depuis long-temps mérité votre haine, car la seule raison qu'il est honnête homme, l'arme de ridicule, j'aurais pu, imitant la conduite de personnes placées plus haut que moi dans l'échelle sociale, vous laisser calomnier et mentir à votre gré, condamnant à l'oubli la lettre insérée dans le n° 22 de votre misérable feuille et que, avec une impudence, dont vous seul pouvez être capable, vous m'avez attribuée. Le public a déjà apprécié cette pièce inqualifiable où les règles de la grammaire ne sont pas plus respectées que les lois de la décence. Je me serais peut-être résolu au silence, si vous n'avez attribué à ma réclamation un effet tout-à-fait opposé à celui qu'elle a eu dans l'arrondissement et dans le canton de Serraggio surtout.

Ici, Monsieur, vous êtes bien connu. Vous avez beau prendre le masque de la vertu et du désintéressement: votre conduite passée et présente est devant les yeux de tout le monde, et elle seule suffit pour faire apprécier tout ce que vous dites. On n'ignore pas les nobles lauriers que vous avez cueillis à Aix, à Paris, à Londres et dans toutes les villes qui ont en l'honneur de vous posséder quelque temps.

Quand on veut ériger en censeur il faut pouvoir se mettre à l'abri d'une conduite irréprochable. Il fallait alors, Monsieur, y avoir songé en temps utile, si vous vous sentiez appelé à cette noble et patriotique mission, et n'avez pas déshonoré par vous faire chasser honteusement de la maison d'un oncle respectable, dont la mémoire est vénérée à juste titre en Corse. Il fallait ne pas vous attribuer sans façon les productions des autres, ni, employant le charlatanisme le plus abject, vous affubler des titres de noblesse, et vous donner une importance qui n'existant que dans votre cerveau dérangé.

Ces vérités sont bien dures, Monsieur, mais elles n'en sont pas moins des vérités. En vain tenteriez-vous pour en affaiblir la portée de me métamorphoser en berger misérable, je ne trouve rien de déshonorant dans cette profession: j'ai toutefois raison de m'étonner de votre impudence. Je ne suis pas riche, il est vrai, mais je prétends posséder le double de ce que vous possédez, y compris votre père et toute votre famille. Vous auriez dû le savoir, puisque vous m'avez sollicité de passer en votre faveur une vente simplifiée, afin de vous aider à forger un cens électoral; et, après mon refus, vous me rendiez ce beau service que je n'ai pas besoin de vous rappeler.

Si mes ancêtres eussent porté une fois le nom de Cappellacci, je m'en serais tenu honoré, et n'aurais pas songé à l'échanger avec un autre. Ce subterfuge eût été inutile, car ma conduite et celle de mes ancêtres, ayant été pure et sans tâche, je n'avais pas besoin d'employer moi ce travestissement pour couvrir à l'aide de noms, jadis illustres, la honte et la turpitude d'une conduite déréglée. Pourtant ce nom aurait été moins flétrissant que celui de Cornacchini que votre famille portait originellement, et celui de Cornigli, qu'elle conserve encore, et qui est dû, selon la tradition la plus accréditée, à une proéminence bombée qui existait sur le front de votre aïeul, et que l'on prétend exister sur celui de votre père et le votre également.

A propos de M. votre père, serait-ce vrai ce que j'ai entendu dire de lui? — Que lorsque, il était revêtu de l'écharpe municipale il avait acquis, à l'aide de votre coopération, le pouvoir de faire tomber dans la décrépitude ceux qui étaient encore dans la force de l'âge, et de faire croire morts les jeunes gens vigoureux et alertes? On prétend que ce pouvoir magique, don-

l'administration s'était à bon droit alarmée, à été cause que l'écharpe ait été retirée à M. votre père. Ce fut un grand déshonneur pour vous! fait en convenir. Oh! vous faisiez des bien belles choses à l'abri de cette décoration. Les biens communaux qui restaient en friche, inutilisés par conséquent pour la commune, devenaient votre propriété; la même contribution servait à compléter le cens électoral de quatre individus, vous commençaiez déjà à forger des électeurs départementaux, selon vos vœux, et qui sait même si, en augmentant annuellement la quote de votre père, quoiqu'elle ne dépassât pas quinze francs en foncière originellement, vous auriez pu arriver à faire jeter un vote dans l'urne, d'où sort le député du 2<sup>e</sup> arrondissement de la Corse.

Avec un trait de plume M. le Préfet, d'accord avec M. le sous-préfet de Corti, a ruiné ces beaux projets, et vous en avez été quitte, comme le pauvre Ali, pour vos vitres cassés. Il n'est pas étonnant alors que vous leur gardiez rancune et lorsque vous n'avez rien de vrai à dire contre eux, vous employiez la calomnie. Qui mieux que vous pourrait connaître toute la portée de cette arme redoutable, vous savant dans la doctrine des Basiles et initié à leurs sacrés mystères?

Vous avez beau, Monsieur, faire sonner tout haut à chaque instant le titre d'historien de la Corse. Le public impartial ne se laisse pas éblouir. Il ne vous accorde que la part d'éloges qui vous revient pour la peine que vous a coûté la publication de cet ouvrage, dont une partie appartient à feu le conseiller votre oncle, et vous même l'avez avoué à regret (1) l'autre partie à un écrivain intéressé, et une partie enfin à vous.

On s'accorde, par exemple, à regarder comme sorti de votre plume congrès d'histoire naturelle où vous parlez du *Marmignatto* (2) (on voit bien que cet insecte a puissamment attiré votre attention) des abeilles et des *Lucciole*; et l'on vous attribue l'importante découverte que quatre de ces vers luisans suffisent pour faire lire dans la nuit la plus sombre, quoique ce phénomène ne puisse être vérifié par le reste des hommes.

C'est encore vous qui avez reconnu dans les eaux acidules d'Orezza la vertu *Nervicure*, (3) qui avez érigé celle de Fiumorbo en fontaine de jouvence.

C'est vous également, dit-on, qui avez écrit en phrases pompeuses le courage héroïque de votre ayeule Joséphine Giacobbi, dont l'intervention dans un combat meurtrier (4) fit pencher la balance en faveur des patriotes, et assura au général Pajoli la possession de l'île. Il fut convenu que ce récit ne s'accorde pas avec la vérité, puisque le combat dont vous parlez eût lieu près de Vivario, et puisque Joséphine et Jean Baptiste *Corniglio* vos ayeuls, ne songèrent que soixante dix sept ans après à compromettre leur existence pour la cause publique. Mais tout cela qu'importe?

Vous ne devez non plus vous inquiéter, Monsieur, si vos plaidoyers sont cités comme modèles de platitude, si vos échecs aux assises confirment ce jugement, si votre feuille se fait remarquer par un style trivial, par un système de dénigrement dans une vue d'intérêt personnel. Tout cela est du moins d'un grand avantage pour vous: c'est que personne ne vous craint pas assez pour vous haïr. D'ailleurs vous avez assez de prudence pour vous taire quand, aux mensonges débités avec un front imperturbable, l'on vous oppose des faits concluans. C'est ainsi que

(1) Voyez histoire générale Tome 1.° page 256. Note 1.°  
(2) Ouvrage cité Introduction. Page XXXIV.  
(3) Idem. Page XX XVIII.  
(4) Ouvrage cité. Vol. 2. Page 241 et suivantes.

vous avec confuté M. le Maire de St-Pierre qui attend encore une réponse.

Je connais tous les replis de votre cœur, Monsieur, et je puis vous prédire ce qu'infailliblement doit arriver. Pour la sixième fois vous abandonnez la profession de journaliste; pour la quatrième fois vous irez en quête d'un haut emploi, le personnage par le quel votre feuille est stipendiée n'aura pas assez de crédit pour vous le faire obtenir: vous retourneriez alors dans ce canton pour solliciter des signatures contre notre juge de paix. Peut-être vous ne trouvez personne disposé à vous en accorder; mais n'importe: vous proclamerez toujours que ce magistrat est ignorant et impopulaire. Qu'il ait exercé pendant dix huit ans avec intégrité et indépendance ses fonctions difficiles sans donner lieu à aucune plainte, qu'il ait été élu membre du conseil d'arrondissement à l'unanimité: tout cela n'est d'aucun poids.

Ces faits prouveraient-ils par hasard votre influence? Pourquoi non? Son fils qui gagne toujours en considération dans le evoton et ailleurs, n'en a pas moins, d'après vous, perdu toute sa clientèle.

En vain mille voix reconnaissantes s'élèveraient pour attester l'habileté dans sa profession, ce dont il a donné des preuves: il sera toujours un charlatan, puisque vous le voulez ainsi. Cependant il n'a jamais demandé cinquante mille francs pour canaliser le Tavignano, il n'a jamais trompé des pauvres ouvriers en leur faisant croire qu'il avait des créances sur des personnages de sang royal, il n'a jamais enfin acheté des chevaux sans les payer, quoiqu'on lui en ait brûlé trois.

Qu'ils se rassurent ceux qui craignent qu'il n'aspire à des places: son ambition est bornée, et le canton lui en sait gré. Vous avez beau Monsieur l'accuser d'une trahison noire, vous avez beau lui prêter vos sentimens: le canton ne l'estime pas moins. Souffrez que je m'étonne cependant que vous n'ayiez pas frissonné au mot de machine infernale. Ce mot n'aurait-il pas dû vous faire ressonner d'un de vos amis d'hideuse mémoire, d'une catastrophe qui fait saigner chaque année le cœur des véritables Français, et du rapport de M. Portalis? Je vous engage à retirer avec attention cette pièce. Au reste soyez persuadé que notre médecin se passe bien de votre amitié, comme de celle de vos amis de cet arrondissement. Il ne leur a jamais rien demandé, il ne veut rien d'eux, et il s'honore de leur haine ou, si vous aimez mieux, de leur mépris. Il est au moins constant dans ses principes. Il ne s'étonnera pas que cela soit trouvé mauvais par vous, qui avez rampe aux pieds de l'administrateur, objet aujourd'hui de votre colère et de vos attaques.

Mais alors, sa protection vous était nécessaire pour obtenir une somme, que ce même conseil, insulté aujourd'hui par vous avec tant de cynisme, vous avait accordé à titre d'aumône. L'homme que les mandats de comparation, et les menaces des continuances n'ont pas ébranlé, ne se laissera non plus branler des menaces qui lui viennent directement de vous. Si par hasard un jour on osera... le public saura qui doit en rendre compte. Tenez-vous pour averti.

Le canton de Serraggio, si l'on doit vous en croire, sympathise tout avec vous. Soit. Il y a une pierre de touche infaillible pour que la Corse apprenne jusqu'à quel point votre assertion est fondée. Osez vous porter candidat pour la représentation départementale, et la question sera décidée. Peut-être votre mère, s'agenouillant comme autrefois, aux pieds des électeurs, pourra les attendre. A quoi bon faire le Rodomont avant cette époque.

Je n'ai pas, Monsieur, des conseils à vous donner; mais si vous voulez m'en croire, joignez à l'étude de la grammaire celle de la jurisprudence, et tâchez de faire oublier vos revers passés par des succès nouveaux, et renoncez, pour le moment au moins, à l'espoir de revêtir la robe de magistrat populaire. En effet c'est une bien mince

récompense pour votre mérite et vos travaux honorables. Après avoir été secrétaire d'ambassade et vice consul dans le royaume que visita Astolphe, et avoir aspiré à le devenir en réalité dans votre planète, c'est tomber bien bas que d'être condamné à passer toute sa vie dans un canton rural, sans être même entouré de l'estime et de la considération de ses concitoyens. Vous savez, comme nous sommes, nous autres rustres d'ici, peu éblouis par les titres de noblesse, les lauriers littéraires, et votre brillante facoude que nous nous obstinons à qualifier de charlatanisme. On vous a même contesté la place de membre de conseil-municipal de votre commune, et l'on prétend que, sans un électeur adjoint, dont le nom avait été frauduleusement introduit dans la liste, vous auriez éprouvé le même échec qu'éprouva un de vos cousins, jadis Maire.

Moi, Monsieur, je vous en ai accordé mon suffrage, parce que je reconnais en vous beaucoup de savoir, ne fut-ce que parce que vous avez découvert que le choléra ne fait pas périr de mort naturelle. Peut-être est-elle au nombre de ces choses de celles que la loi qualifie de violentes, et celui qui reste spectateur oisif d'un homme que le choléra enlève, pourra-t-il encourir dans les peines prescrites par le code pénal? Il est toujours bien de le savoir.

Je termine en vous avertissant que c'est la dernière fois que je prends la plume pour parler de vous: parlez de moi dans telle façon que vous jugerez convenable, un silence de mépris sera ma seule réponse. Je vous prierais seulement de ne me prêter des sentimens que je n'ai pas, et un langage que je ne saurais tenir. Vous voudrez bien encore ne plus choisir les *Spiscie* pour y placer le lieu de la scène de votre soite comédie, parce que je ne connais pas même où cet endroit se trouve. Vous pourrez la transférer à Aleria, où j'ai les propriétés que vous voulez acheter *fictivement*. C'est là que, dans une parfaite tranquillité d'âme, et avec toute la sécurité d'une conscience pure, je m'occupe souvent à labourer et à faire labourer mes terres. Je me trouvais même dans cette plaine lorsque votre journal du 13 septembre a paru, je n'en ai eu connaissance que tard, et je n'ai pu par conséquent vous transmettre ma réponse avant ce jour. Elle n'en est ni moins à propos, ni moins accablante pour vous.

Je vous prie, et au besoin je vous requiers, d'insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

Agnez, Monsieur le Rédacteur; l'assurance de ma considération distinguée.

FRANÇOIS GIACOBBI.  
Serraggio, le 2 octobre 1838.

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante :  
Du 26 septembre, 4 h. 1/2 du soir.  
L'ambassadeur de France en Suisse à M. le président du conseil des ministres.

Lucerne.  
Le président de la diète me communique à l'instant une note que Louis-Bonaparte a adressée le 23 septembre au gouvernement de Thurgovie, en le priant d'annoncer au directoire qu'il est prêt à partir aussitôt que cette autorité aura obtenu des ambassades des puissances des passeports pour se rendre dans un lieu où il trouverait un asile assuré. Dans cette lettre, il parle de ses droits acquis, en évitant de s'expliquer sur sa double qualité, et il témoigne l'espérance que son absence ne sera pas éternelle.

Le directoire transmet, ce soir 25, cette lettre aux cantons, et il a répondu au gouvernement de Thurgovie que cette déclaration était trop ambiguë pour servir de base à une démarche officielle de sa part, et qu'il l'invitait avant tout à désigner le lieu où Louis-Bonaparte voulait se retirer.

### NOUVELLES DIVERSES.

Un journal fait les réflexions suivantes sur les fausses nouvelles qui abondent dans certaines feuilles de la capitale. Lisez-les, dit-il, les uns représentent un ancien préfet de police pénétrant jusqu'au trône par les cuisines du château; les autres publient qu'une compagnie de cent hommes est introduite chaque soir, à pas de loup, dans l'intérieur des Tuileries pour y demeurer toute une nuit etc. — Comment se font ces nouvelles? c'est là ce qu'il faut que le public apprenne pour se tenir en garde contre elles et savoir ce qu'il doit penser de la moralité des faiseurs de journaux. Ces prétendues nouvelles sont admises sans contrôle: elles se paient généralement à la ligne depuis 2 jusqu'à 4 sols, ce qui assurément n'est pas cher; aussi les invente-t-on plus souvent qu'on ne les recueille. Oh! qu'il est fâcheux qu'on ne puisse faire pénétrer les abonnés de certains journaux dans le bureau de rédaction de ces feuilles, afin qu'ils puissent enfin voir par leurs yeux avec quelle impudence on se joue de leur crédulité, avec quel dégoûtant cynisme des gens qui ont sciemment insulté la vérité à la vérité et à la vraisemblance pour gagner 3 fr., feront le lendemain du puritanisme au même prix! Que de fausses préventions et que d'abominables masques tomberaient! quelle bienfaisante réaction s'opérerait!

Il paraît certain qu'il ne sera pas délivré de congés de semestre, cette année, aux régimens de l'armée.

La reine Victoria, accompagnée du roi des Belges, de lord Hill et d'un nombreux état-major, a passé une grande revue des troupes à Windsor. Une grande affluence et une foule immense de voitures remplies de dames élégamment parées, se pressaient sur le passage de la reine, qui était à cheval et vêtue de l'uniforme de Windsor, avec le ruban et les insignes de l'ordre de la Jarretière. Le roi Léopold portait l'uniforme de feld-maréchal.

On dit qu'un ambassadeur napolitain va se rendre près notre cour et on assure que M. de Ludorff, ambassadeur du roi de Naples à Londres est appelé à remplir les mêmes fonctions à Paris. Ces conjectures se trouvent confirmées par ce qu'on dit de l'accueil fait dernièrement par le roi de Naples au capitaine Holland, commandant le *du Couédis*.

Il y a quelques jours, plusieurs bâtimens magnifiques venus du Tréport, attirèrent l'attention à Boulogne. Voici une anecdote touchante qui se rattache à la présence de ces bâtimens:

Une femme de Boulogne, dont le mari servait sur l'*Eperlan* et qu'une douloureuse maladie empêchait de pouvoir soutenir sa petite famille, apprit que le roi était à Eu. Elle se décida à aller demander à S. M. la libération de service de son mari. Arrivée au Tréport, où se tenait l'*Eperlan* elle va trouver M. Gramon, lieutenant de vaisseau qui le commandait, et le supplia de vouloir bien la présenter à la reine à laquelle elle veut retracer ses malheurs. M. Gramon obtient de la reine une audience pour cette pauvre femme; elle est admise auprès de cette princesse; elle lui fait le récit de sa position et la supplie de faire libérer du service, Jean Philippe Balten, son mari. La reine la quitta en lui disant: eh bien, je vais solliciter du roi cette faveur. Quelque temps après, S. M. revint et annonce à sa protégée qu'elle ne sera plus séparée de son mari. Cette heureuse nouvelle comble de joie la bonne femme, qui ne sait exprimer que par ses larmes, sa reconnaissance envers son auguste bienfaitrice. — Là, ne se borne pas la bienfaisance de la reine; elle donne 200 fr. à la femme Balten, qui, d'après les ordres du roi, est reconduite à Boulogne sur l'*Eperlan*. D'autres bâtimens voulurent l'accompagner et c'est ainsi que l'*escadre* se rendit au port de Boulogne.

Le bruit s'est répandu à Londres, qu'une

expédition avait été dirigée par la Russie contre le Kan de Khiva. A la réception de cette nouvelle, on s'est récrié, comme d'ordinaire, contre l'esprit d'envahissement de St.-Petersbourg. Des infatigables ultérieures ont cependant porté à croire qu'on s'était trop promptement inquiété du mouvement des troupes russes, et que c'était sans projets d'agrandissement qu'elles étaient descendues sur l'un des rivages de la baie des Balkans.

— A saint-Omer, on a vu avec plaisir au bal qui a été offert à S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, un grand nombre de personnes qui jusqu'à présent s'étaient tenues à l'écart. Ce résultat est dû aux progrès de l'opinion publique et à l'affabilité de nos princes, qui ont compris ce qu'il fallait faire pour gagner tous les cœurs.

— **Consommation de la ville de Paris pendant l'année 1836** — vins, 922,363 hectolitres; eaux-de-vie, 36,441; cidre, 18,138; bière, 111,811; bœufs, 72,330; vaches, 17,442; veaux, 77,583; moutons, 378,476; porcs et sangliers, 91,929; on a consommé pour 4 millions 771,363 fr. de viande; pour 1 million 219,659 fr. d'huîtres; pour 8 millions 387,576 fr. de volailles et gibiers; pour 11 millions 532,080 fr. de beurre, et pour 4 millions 935,864 fr. d'œufs.

— **Mouvement de la population.** — Il est né 19,309 enfants légitimes et 9,733 hors mariage; le nombre de garçons s'est élevé à 14,645 et celui des filles à 14,297; total des naissances, 28,942.

— Le nombre des mariages a été de 8,308 et celui des décès de 24,57; la différence en plus des naissances a donc été de 4,885.

— Le gaz hydrogène, connu dans les mines sous le nom de feu grisou, a pris feu dans la mine dite des *flaches maniquet*, près de Rive de Gier. Environ 50 ouvriers et un grand nombre de chevaux se trouvaient dans la mine. Jusqu'à ce moment, on compte six ouvriers morts et 10 à 12 grièvement blessés.

— La nouvelle de l'essor que prend depuis quelque temps notre industrie cotonnière, avait produit une très grande sensation sur la place de Londres.

— Les fabricans de ce pays n'ont pas appris sans un sentiment de crainte, que plusieurs capitalistes de nos contrées du Nord s'étaient réunis pour aviser aux moyens de leur faire une concurrence lucrative. (ECHO DU COMMERCE.)

— M. Louis Colomb-Ménard de Cette (Hérault), vient d'inventer une méthode pour mesurer les longitudes en mer, qui paraît être d'une application aussi facile que commode. M. le commissaire de la marine, après en avoir pris connaissance, a cru devoir en recommander expressément l'usage à plusieurs capitaines de vaisseau, et notamment au professeur d'hydrographie du port de Cette.

— Le conseil-général du Jura, considérant que les oiseaux sont très-utiles à l'agriculture en détruisant les insectes, a émis le vœu que par une loi le gouvernement défendît la destruction des nids et la chasse aux petits oiseaux. Déjà dans plusieurs départemens de l'Est, cette défense existe, les autorités étrangères des pays de l'autre côté du Rhin et de la Meuse agissant dans le même but, protègent les oiseaux contre les chasseurs.

— **MEURTRE DANS UNE ÉGLISE, SUICIDE, MYSTÈRE.** — Dimanche, 9 septembre, comme les cloches de Figeac (Lot) appelaient les habitans à la messe paroissiale, un inconnu se promenait silencieusement devant la porte principale de l'église des Carmes. Une femme également inconnue s'introduisit dans l'enceinte du temple se disposant à prendre l'eau bénite, lorsque l'inconnu s'approche, la saisit, et lui coupe impitoyablement la gorge avec un rasoir dont il était armé. Le meurtrier, toujours silencieux et morne, s'éloigna à peine quelques pas de sa victime, et se livre froidement aux gardes qui viennent pour l'arrêter. Arrivé à la prison, il déclara que la femme qu'il

venait de assassiner était son épouse; à peine eut-il le temps de faire quelques révélations, qu'il expira dans les convulsions les plus affreuses. Il paraît que ce misérable, avant de consommer son crime, s'était administré une très-forte dose de poison. On ne sait rien de positif encore sur les causes de ce malheureux et déplorable événement.

— L'Italien Donizetti est donné d'une surprise facile de travail, qui est devenue proverbiale en Italie. Un soir, ce compositeur fut arrêté à Monterosi par quatre bandits qui le reconnuent et le forcèrent, l'escopette à la poitrine, à composer un opéra dans leur caverne, et à l'écrire en entier avant le lever du soleil. Donizetti se conforma aux vœux des brigands, et l'ouvrage était achevé à la pointe du jour. C'était *Rosmonda*, exécutée plus tard à Florence par Duprez et Mme. Persiani.

— M. Morse, citoyen de Philadelphie, vient de monter un nouveau modèle de télégraphe électrique-magnétique, qui écrit en signes la dépêche qu'il transmet, de sorte que si personne ne se rencontre à la station d'arrivée lorsque la machine fonctionne, on trouverait en arrivant la nouvelle qu'on a voulu donner. Cet instrument a été exécuté en grand à Philadelphie, et à la distance moyenne de quatre lieues, la transmission des nouvelles était instantanée.

— **LES FEMMES CENTENAIRES.** — L'arrondissement d'Avènes, comptait il y a peu de temps encore, deux centenaires; Anne Joseph Beauvois, morte à Maubeuge, l'année dernière, après avoir eu dix enfans, et Marie Joseph Eloy, décédée également en 1837, à l'âge de 101 ans. La demoiselle Eloy, était fille d'un soldat de Louis XV qui était venu s'établir à Lognon-Chaussée en 1763. Son père, Charles Eloy, né en 1703, est mort aussi centenaire. Il avait pris part à la bataille de Fontenoy en 1745. — Voici deux exemples de longévité non moins remarquables: Mme. Ducos, demeurant à Dax (Landes) était âgée en 1803, de 102; son fils, ancien garde du corps, avait 75 ans. Elle lisait encore sans lunettes et faisait sa partie de piquet. Louis Bonaparte, alors colonel du 5<sup>e</sup> régiment de dragons, fut logé chez cette dame; elle lui dit un jour: « Je n'ai pas toujours été sage, puisqu'on m'a mise en prison à l'âge de 83 ans. (C'était en 1793. — Mme. Ducos appartenait à une famille noble; grâce à votre frère, cela n'arrivera plus. » — Une dame Labeyrie, de Mont-de-Marsan, avait 104 ans à la même époque. Elle était très-frileuse, et l'on était obligé en hiver, de lui bâtir un petit cabinet en briques, ouvert seulement du côté de la cheminée et que l'on chauffait par derrière. Dans la belle saison, elle allait tous les jours à la messe et y menait sa fille, non mariée, âgée de 79 ans. Elle la traitait comme une demoiselle de 18 ans, lui recommandant sans cesse de se tenir droite et de mieux marcher. La jeune enfant qui avait dû épouser Louis XV et que le duc de Bourbon renvoya en Espagne, avait logé chez le père de Mme. Labeyrie, qui s'en souvenait fort bien.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs les qualités qui recommandaient, à tous les pères de famille, la pension créée à Toulouse par M. Angeli notre compatriote. Nous étions assurés d'avance que les élèves qui seraient entrés dans cet établissement auraient fait des études très-fortes et auraient occupé le premier rang parmi les jeunes lauréats du collège-royal. Nos prévisions se sont réalisées; nous avons sous les yeux le procès verbal de la distribution solennelle des prix du collège et nous voyons, avec plaisir, que le 1.<sup>er</sup> et le 2.<sup>e</sup> prix d'honneur de la classe de Philosophie, le 1.<sup>er</sup> prix de physique et le 1.<sup>er</sup> prix de mathématiques ont été emportés par des élèves de la pension Angeli. Cette pension, dès sa première année d'ex-

istence, a obtenu 26 nominations, 3 premiers prix, 4 seconds et 16 accessits. Sur sept institutions qui existent à Toulouse et qui envoient leurs élèves suivre les cours du collège-royal, celle de notre compatriote a eu le bonheur de se placer de suite en première ligne.

Ce succès est dû à l'excellente méthode et au zèle infatigable de l'habile professeur M. Angeli. Outre les examens du collège-royal les élèves de la pension se sont livrés à de nouveaux exercices et une seconde distribution de prix a eu lieu dans l'établissement même. Nous empruntons à l'*Emancipation*, journal qui s'imprime à Toulouse la relation suivante:

« Au nombre des pensions de Toulouse qui sont les plus dignes d'obtenir la faveur publique, nous devons sans contredit compter la pension Angeli. La distribution des prix a eu lieu dans l'intérieur de cet établissement au milieu d'une réunion nombreuse où l'on distinguait plusieurs notabilités. Deux discours ont été prononcés, remarquables par divers genres de mérite, et remplis de sentimens généreux, dont la plupart ont trouvé leur inspiration dans les livres sacrés. Les élèves qui ont obtenu le plus de nominations, sont: MM. Vène Antoine, Nouille Camille, Pegot Eugène, Granier Eugène, Granier Alphonse, de Castellan Hypolithe, Cazac Henri, Chamaçon Louis, Bisson Emile.

« La solennité dont nous venons de parler, avait été précédée, pendant deux jours consécutifs d'exercices destinés à faire connaître les progrès des élèves. Toutes les branches d'instruction ont été passées en revue, et aux questions multiples qui leur étaient adressées, les élèves ont répondu de la manière la plus satisfaisante. De pareils succès font honneur aux professeurs habiles attachés à l'institution de M. Angeli. Mais ce que nous devons signaler, surtout, c'est l'excellence de la méthode employée par M. Angeli lui-même, pour l'enseignement de la grammaire. Déjà nous avons parlé avec éloges d'une brochure élémentaire qu'il a livrée dernièrement à la publicité. Nous sommes convaincus que la pratique justifiait parfaitement sa théorie; car nous n'avons pas été médiocrement étonnés de voir des enfans de dix à douze ans, dont certains avaient à peine reçu quelques mois de leçon, analyser les divers membres d'une proposition, et raisonner avec un sang froid merveilleux sur le mécanisme des langues grecque, latine et française. Cette expérience en faveur de la méthode de M. Angeli nous a semblé victorieuse.

« Au surplus, cette institution a obtenu au collège royal trois premiers prix, y compris le prix d'honneur, et quatre seconds prix en philosophie, quoiqu'elle n'y envoie en tout que 16 élèves.

« C'est bien là certainement la meilleure de toutes les recommandations.

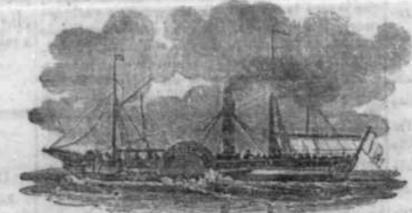
**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**  
**GLOBULES GELATINEUSES**  
Au COPAHU pour la guérison prompte radicale des maladies acérées.  
Prix 2 fr. et 3 fr. 50 c. la boîte.  
Chez M. Grégori, pharmacien à Bastia.

**ROB FONDANT DÉPURATIF,**  
De M. Magagnos pharmacien, spécialement composé de sucs de plantes, pour les maladies dartreuses et syphilitiques. Il se vend 6 fr. la bouteille, chez M. Grégori, pharmacien à Bastia.

Le Gérant N. TARTAROLI.  
Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

SAMEDI 13 OCTOBRE 1838.

ON L'ABONNE A BASTIA  
AU BUREAU DU JOURNAL  
A PARIS  
A L'Office-imprieur de LEPOLLÉTTIER BOURGEOIS  
21 C<sup>o</sup>, Place de la Bourse N<sup>o</sup> 5  
P. Desreignes et C<sup>o</sup>, rue Galles N<sup>o</sup> 13  
PIONNERIE DE LA BOUTIQUE rue St Honoré  
N<sup>o</sup> 207, où l'on reçoit les annonces pour  
l'insulaire français.



# L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNEE, N<sup>o</sup> 204.

**PRIX D'ABONNEMENT**  
POUR LA CORSE  
POUR UN AN . . . . . 16 fr.  
POUR SIX MOIS . . . . . 8  
POUR TROIS MOIS . . . . . 4  
POUR LE CONTINENT . . . . . 20  
POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24  
Prix d'insertion, 50 c. la ligne.



## BASTIA.

Si l'avantage d'avoir des principes fixes et pratiques, donne toujours une grande supériorité aux journaux de la majorité sur les feuilles de l'opposition, c'est surtout dans l'intervalle des sessions et pendant l'absence des chambres que cet avantage se montre d'une manière incontestable. Les journaux qui suivent la ligne politique de la majorité, ne sont pas exposés, pendant cette période si critique pour la presse aux variations de langage, aux contradictions, aux subites métamorphoses dont aucun journal de l'opposition n'a été exempt jusqu'ici. Ils ont un symbole fixe: la Charte; une règle uniforme: la légalité. Soutiens de la majorité pendant la session, ils combattent encore quand la session est finie, pour cette majorité absente; ils sont les héritiers de ses principes; ils défendent les actes qu'elle a approuvés, les hommes qu'elle a maintenus au pouvoir, les intérêts nouveaux qu'elle a créés, les lois qu'elle a données au pays.

Ce que les journaux de la majorité font pour elle, les journaux hostiles ne peuvent le faire en faveur de l'opposition: la raison en est simple; l'opposition n'a pas de principes: l'opposition est une réunion incohérente des idées les plus contradictoires, des sentimens les plus difficiles à concilier entre eux. Il y a 8 ou 10 coteries dans l'opposition: chaque coterie a son journal, qui soutient, non pas les idées, les espérances et les hommes de l'opposition, mais les idées, les espérances et les hommes de la coterie. Chacun tire à soi. Rien de fixe, de général, de hautement avoué. Telle partie de l'opposition a même au fond du cœur, bien plus de répugnance et d'invincible antipathie pour telle autre partie de l'opposition que pour l'administration et pour la majorité. Toutes ces factions dissidentes sont portées à se nuire en dessous-main, à se quereller entre elles, et ne se raccommodent que pour se brouter de nouveau. Tant que la session dure, cette triste condition à laquelle l'opposition est condamnée, s'adoucit et s'atténue par l'adresse de quelques mains habiles; mais, après la session, quand les éclats de la tribune se taisent et que les hommes influens cessent de diriger et de

contenir les journaux qu'ils se sont donnés pour organes, la confusion arrive au comble; c'est une suite continuelle de faux pas; le mal se révèle dans sa profondeur; les misères de l'opposition frappent tous les yeux.

C'est à l'absence momentanée des notabilités parlementaires, c'est au défaut total de principes fixes, qu'il faut attribuer le dévergondage d'idées et de paroles qui triomphent depuis quelques temps. Si les journaux de l'opposition avaient, comme ceux de la majorité, une règle invariable et sûre pour juger les choses et les personnes; s'ils pouvaient soutenir la discussion sur un terrain solide, sur le terrain des principes, ils n'auraient pas recourus à l'injure, à la calomnie, aux formes les plus odieuses du mensonge et du scandale. C'est par une polémique grave et substantielle qu'ils intéresseraient leurs lecteurs: c'est avec de sérieuses objections qu'ils tâcheraient d'émouvoir le public. Ils ne feraient pas incessamment une guerre de personnalités au gouvernement. Tout cela va bien changer dès que la tribune sera rouverte: vous verrez comme aussitôt l'influence parlementaire se fera sentir. A défaut des principes qu'ils n'ont pas, les journaux de l'opposition seront alors dirigés et retenus de nouveau par les convenances, dont, à une certaine hauteur, personne ne se croit exempt, et par une habileté qui a besoin de se montrer, même quand elle désespère de réussir.

On ne s'occupe plus du tout à Paris, si toutefois on y a jamais songé sérieusement, de la pétition pour la réforme électorale. Le journal des amis de M. Tiers, *Le Nouvelliste*, l'a mise à l'index dans les termes les plus formels. *Le Constitutionnel* et *Le Temps*, qui l'avaient appuyée d'abord, tout en faisant leurs réserves quant au fond, ont fini par ne plus la soutenir. Tous les ans, quand les chambres sont absentes, c'est une chose convenue, dans les journaux de l'opposition d'invoquer la réforme électorale et le suffrage universel. Les pétitions circulent, dit-on, alors, dans toute la France, les électeurs, les gardes nationaux, les contribuables, tous les citoyens sans exception, sont invités à donner leurs signatures. En attendant qu'elle vienne, chacun en évalue comme il veut, le nombre et l'importance; d'abord on est assez modeste; bientôt on ne les compte plus que par millions. Vous sa-

véz ce que cela devient quand la tribune se rouvre et que le jour de la discussion arrive.

M. Louis Bonaparte a dû quitter la Suisse il y a quelques jours, après avoir renvoyé au conseil de Thurgovie les lettres patentes qui lui conféraient le titre de bourgeois du canton. Selon quelques correspondances, il se disposait à partir pour l'Angleterre; selon d'autres, son dessein était de se rendre en Italie auprès de son père, qui réclame sa présence depuis long-temps. M. de Persigny, qui avait été chargé de demander au nom de M. Louis Bonaparte la singulière faveur de servir dans l'armée russe, part lui-même pour Petersbourg; et tandis que le commandant Parquin, qui est resté à Arenenberg, annonce le désir de venir en France et d'y séjourner en paix, son frère l'avocat, soudain un journal pour fumenter et entretenir la discussion en Corse. La dispersion de la petite cour d'Arenenberg et la résolution de Louis Bonaparte, ont mis fin au fâcheux démêlé qui s'était élevé entre la Suisse et notre gouvernement.

M. de Filhol, recteur des études de l'académie de Corse, se trouve depuis deux jours à Bastia. Dès son arrivée M. le recteur s'est immédiatement rendu à la mairie où en compagnie de M. le maire il a arrêté le plan des travaux à faire exécuter au ci-devant palais des Jésuites, pour l'appropriation de ce vaste local, au nouveau service auquel il est destiné. Nous espérons que la présence de M. de Filhol à Bastia joint au zèle qui l'anime pour l'instruction de la jeunesse Corse, acivera l'établissement définitif du collège-royal si généreusement octroyé par le roi et si impatiemment attendu par l'entière population de notre pays.

Le voyage de M. Blanqui en Corse est destiné à produire les plus heureux résultats pour cet intéressant pays, qui n'a été si souvent calomnié que parce que les écrivains qui s'étaient proposés de le faire connaître à l'Europe s'étaient plus à le peindre des plus sombres couleurs, pour se dispenser, sans doute, de le parcourir. Un article inséré dans le *Journal de la Corse* nous apprend que le savant économiste a été accueilli avec le plus vif enthousiasme dans les villes d'Ajaccio et Bastia; de simples particuliers ont lutté avec les

autorités locales de prévenances empressées à le garder au savant voyageur. En lisant l'article fort remarquable de M. Etienne Conti, jeune écrivain auquel une verve brillante promet un glorieux avenir littéraire, M. Blanqui a pu se convaincre que les habitants de la Corse savent exprimer des pensées toutes françaises dans une langue empruntée à nos auteurs les plus purs et les plus corrects. Ce qui a dû surtout le flatter, c'est de voir que ses ouvrages avaient été lus plus d'une fois dans ce département que l'on nous représente fausement comme hermétiquement fermé aux invasions fécondes de la civilisation.

(Message.)

Conformément aux propositions de M. le recteur de l'académie de la Corse, et par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 28 du mois dernier, ont été nommés membres de la commission de surveillance de l'école normale primaire d'Ajaccio.

MM. Landry, chef de division à la préfecture; Rongiconi, chanoine; Paoli, sous-inspecteur des écoles primaires; Berthelin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Le nombre de travailleurs lucquois qui se rendent périodiquement en Corse paraît devoir être très considérable cette année. D'après des renseignements que nous nous sommes procurés, et que nous garantissons comme exacts, il en est déjà arrivé 1,872, à Bastia.

Par décision du 13 septembre 1838, les enfants dont les noms suivent ont été nommés élèves au collège royal militaire de la Fèche;

MM. Follacci, fils d'un capitaine d'état-major des places en retraite.

Ristori, fils d'un capitaine au 46.<sup>e</sup> de ligne. Parmegiani, fils d'un lieutenant-colonel commandant la place de Bastia.

Par ordonnance royale du 14 septembre 1838; M. Braccini (Gustave-Charles-Joseph) lieutenant au 53.<sup>e</sup> régiment, a été nommé à un emploi de capitaine au même corps.

Notre impartialité nous fait un devoir de transcrire ci-après la lettre que M. l'avocat Casella, chevalier de la légion d'honneur, vient de nous écrire relativement au passage de l'article contenu dans notre journal du 29 du mois dernier, concernant M. Napoléon Louis Bonaparte. Nous pensons ne devoir faire suivre cette réclamation d'aucune considération. Sincères admirateurs du génie et de la gloire de notre grand compatriote, nous blâmons hautement de quelque côté que ce soit, tout ce qui pourrait compromettre ou ternir son nom dans la postérité; aussi aurions-nous désiré pouvoir revenir sur des assertions qui malheureusement nous avons lieu de croire trop fondées.

A. M. le Rédacteur de l'Insulaire Français : Monsieur, Le début de votre journal du 29 du mois der-

nier à la date de Bastia, ma si étrangement frappé, que je sens la nécessité de m'exprimer quelques courtes observations. Dans ma simple qualité de Corse, de laquelle je me suis toujours honoré, je sens le besoin le plus pressant de vous faire remarquer que votre article au sujet du Prince Louis-Napoléon, aurait dû ménager au moins les égards, que l'on doit aux hommes les plus ordinaires. Je suis bien loin de vouloir m'engager dans une discussion quelconque, à l'égard des mesures que le gouvernement a cru devoir adopter dans cette circonstance; mes vues d'ailleurs en politique sont très bornées, quoique pourtant aujourd'hui elles soient devenues le domaine d'un chacun. Quelque puisse être aussi votre opinion je dois la respecter; elle sera toujours honorable, si elle n'a pour mobile que votre dévouement à notre dynastie de juillet, et à la tranquillité de la France. Dégagée ainsi de tout intérêt particulier, et d'une basse flatterie, vous n'aurez rien à vous reprocher; mais lorsque vous voudrez ajouter à l'égarement d'une jeune tête, et à l'inquiétude naturelle qui domine à cet âge, l'oubli de tous les sentiments d'honneur, vous aurez oublié vous-même les vérités les plus lumineuses que l'histoire a consacrées à la face du monde. Non, Monsieur, il n'est pas possible de présumer que le neveu du plus grand capitaine; de celui qui a versé tant de gloire sur la France soit capable d'un acte de lâche pusillanimité; Non, il n'a pu jeter sur la colonne Vendôme la démarque d'une honteuse commémoration, mendrée surtout auprès de ces Princes étrangers, qui ont encore les yeux fixés sur le colosse, qui les fit tant de fois tomber à ses pieds. Le prince Louis-Napoléon a eu de grands torts à se reprocher; mais il en a été assez puni par l'acte magnanime de l'indulgence souveraine; il l'a été en outre par les angoisses mortelles qui ont déchiré le cœur de son illustre père; il l'a été enfin par la désolation dans laquelle il a plongé tous les membres de cette grande famille. Blâmez si vous voulez la conduite tenue par le Prince Louis-Napoléon; sévisez vous-même en juge sévère de ses actions; mais ne lui prêtez pas des sentiments aussi lâches et qui ne peuvent se nourrir que chez ceux, qui oseraient les lui supposer. Puisse partout ailleurs que dans quelques journaux exagérés les relations qui doivent vous servir de guide, pour former votre opinion à l'égard de ce jeune Prince, car il n'est pas possible de croire que l'histoire du grand homme qui est si riche de hauts faits et de maximes sublimes, ait pu dépraver le cœur de celui qui tient à sa noble souche.

Ne trouvez je vous en prie, Monsieur, dans cette lettre que l'épanchement sincère d'un vrai Corse, qui tout dévoué qu'il est à la dynastie régnante, se fera toujours un devoir sacré, de respecter les malheurs de ces illustres compatriotes. Je vous prie de vouloir bien faire insérer dans votre prochain numéro cette lettre, et de croire en même temps aux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être;

Votre très-humble serviteur,  
CASELLA.

Avocat, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Bastia, le 12 octobre 1838.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelques temps plusieurs illustres personnages du continent honorent notre pays de leur présence; M. de Lamartine ne nous a donné jusqu'ici, que l'espoir, et il ne nous a laissé que le désir de voir exécuter le projet de son voyage en Corse. J'ose lui diriger un *invito* que vous mettez dans votre journal si vous le jugez digne de la presse. Si ma pensée en poésie ne marche pas avec les règles de cet art, (car je ne suis pas

poète), elle est au moins la pensée générale de plus de 200,000 habitants de toute une Ile, qui a toujours vénééré les grands hommes (1).

Un de vos abonnés,  
D. C.

### NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Moniteur* :

L'autorité, depuis quelque temps, s'occupait de rechercher les auteurs de deux publications incendiaires, dans lesquelles la révolte contre nos institutions et l'abolition des droits de propriété étaient prêchées avec un égal cynisme. L'une était le *Moniteur Républicain*, dont l'existence remontait à plusieurs mois, et qui, jusqu'ici était parvenu à s'envelopper d'un mystère impénétrable. L'autre, plus récente, puisqu'elle n'avait paru que récemment, avait pour titre : *L'homme Libre*. Les investigations soutenues de la police ont obtenu hier un double succès.

Au 6.<sup>e</sup> étage d'une maison rue St-Benoît, dans une chambre fortement barricadée, des agents ont trouvé le nommé Minor-Lecomte, neveu du régicide Pépin, et deux autres individus connus comme lui pour professer les opinions les plus anarchiques, occupés à imprimer un numéro de *L'homme Libre*. Deux presses, une grande quantité de caractères et 6 ou 700 exemplaires de cet ignoble pamphlet, ont été trouvés aussi dans cette même chambre, ainsi que quinze poignards, un nombre considérable de cartouches et de balles nouvellement fondues, et enfin un saumou de plomb. Minor-Lecomte et ses deux complices, ont opposé une vive résistance; mais on est parvenu à les arrêter et à saisir tous les objets dont nous venons de parler. — Au même moment, d'autres agents saisissaient, dans une maison rue de la Tonnelierie, la presse servant à l'impression du *Moniteur Républicain*, et nombre d'objets et ustensiles constatant le fait de cette impression. Les auteurs de cet autre pamphlet ont été aussi arrêtés. Ils ont été reconnus par les personnes du voisinage, qui les avaient vus souvent s'introduire de nuit dans cette maison, et auxquelles ces démarches mystérieuses les avaient rendus suspects.

— On parle beaucoup à Toulon d'une expédition contre la république de Buenos-Ayres. Il paraîtrait même qu'on allait mettre en armement pour être prêtés à partir au premier signal, les frégates *l'Armide* et *la Thétis*. Toutefois ces bruits méritent confirmation.

— Nous savons maintenant la ligne de conduite que le cabinet des Tuileries a adopté vis-à-vis de la Suisse, par suite de la résolution du prince Louis de quitter le territoire helvétique. Il est vrai que le gouvernement français se déclare satisfait et n'exigera pas du directeur un décret de bannissement. Mais M. de Montebello doit présenter une note au président de la diète, pour lui déclarer que le retour de M. Louis Bonaparte l'obligerait à agir comme il l'a déjà fait, et à pousser jusqu'au bout les mesures qu'il était entrain de prendre. Cette note, n'appelle l'adoption d'aucune mesure de la part de la Suisse, et l'on espère, par conséquent, qu'elle ne produira aucune nouvelle complication.

— Exemption de la prestation en nature pour chemins vicinaux, accordée aux maîtres de poste pour les postillons et pour les chevaux compris dans le service des relais.

Des difficultés s'étaient élevées dans plusieurs départements sur la question de savoir s'il y avait lieu d'imposer les maîtres de postes à la prestation en nature pour chemins vicinaux, tant pour les chevaux qu'ils possèdent que pour les postillons des relais. Elles viennent d'être résolues par

(1) Voir l'article Variétés.

une ordonnance royale rendue en conseil d'état. Cette ordonnance statue que les maîtres de poste ne sont imposés à la prestation qu'en raison : 1.<sup>o</sup> des chevaux excédant le nombre fixé par l'administration comme minimum pour le service du relais; 2.<sup>o</sup> des individus attachés au service de son établissement, en exceptant les postillons titulaires. — On ne saurait trop appeler la publicité sur ces dispositions, car elles sont fort importantes, et pour la rédaction des états-matrices, et pour l'appréciation des réclamations qui pourraient s'élever au sujet de l'imposition dont il s'agit.

— On écrit de Rome; à la date du 20 septembre :

Les français qui habitent Rome, ont vu avec une véritable satisfaction, arriver M. le comte de Latour-Maubourg, qui jouit d'une grande considération à la cour de Saint-Père, et qui a beaucoup d'influence sur Sa Sainteté. On espère qu'il parviendra à lever toutes les difficultés qui ont entravé jusqu'à présent l'exploitation des souffrils entre l'un de nos compatriotes, M. Picard d'Avignon, et fait l'acquisition. — On dit que le roi de Naples, qui voit avec peine s'établir une concurrence dans son voisinage, n'est pas étranger à ces entraves. Il importe qu'elles cessent bientôt, pour que la France ne reste pas longtemps à la merci des monopoles de cette marchandise si utile à une foule d'industries.

— Il y a déjà quelque temps que M. de Las-Cases, député du Finistère, avait fondé un prix de 500 fr. pour la meilleure statistique qui paraîtrait sur le département où il est né. M. Duchatellier, qui en a publié une excellente, n'a pu obtenir le prix, qui doit être décerné par la Société Universelle de Statistique de France, parce que son ouvrage a été imprimé au lieu d'être offert en manuscrit. Mais cet honorable savant vient de recevoir un noble dédommagement; une médaille d'or et une d'argent ayant été mises au concours pour les meilleurs ouvrages de Statistique concernant la France, la médaille d'argent lui a été décernée.

— Pendant son séjour à Marseille, il paraît que M. Rothschild, a été assailli d'une foule de faiseurs de projet; et il y en a de toute espèce et en grand nombre. Les plus extravagants ne lui ont pas été épargnés, toujours accompagnés d'une demande de fonds. L'illustre banquier a eu lieu d'admirer la fécondité de l'imagination méridionale.

*Mœurs républicaines.* — L'époux de Mme Vestris, M. Mathews, se trouvant il y a quelque temps à Saratoga, dans un des états de l'Union, fit assiéger ses domestiques à une table d'hôte composée de personnes très fashionables; celles-ci s'offensèrent à ce qu'il paraît, de ce manque de convenances et adressèrent à son auteur, quelques observations qu'il n'agréa nullement. Il se récria même assez vivement sur cette susceptibilité chez des républicains qui se montraient piqués d'un acte tout populaire. A quelque temps de là, M. Mathews, dans la persuasion sans doute que la démocratie doit être sans façon, essaya de renouveler son procédé de Saratoga à l'hôtel du change de Po-Kepsie, sur la rivière d'Hudson, mais, cette fois, l'indignation fut si grande, que les convives se levèrent immédiatement de table. Les républicains de l'Union paraissent avoir si peu goûté cette plaisanterie de M. Mathews, qu'ils se proposent, dit-on, de s'en venger au théâtre par leurs sifflets.

— M. Rodriguez, membre des cortès, vient de tuer sa femme dans un accès de jalousie. Les circonstances qui ont accompagné et déterminé ce meurtre, sont empreintes d'une couleur un peu haut degré dramatique. On croirait lire une scène de roman.

M. Rodriguez était marié depuis deux ans à une jeune et charmante femme qu'il avait épousée par amour lors de son séjour à Séville. Homme d'un noble caractère et d'un patriotisme ardent, M. Rodriguez portait malheureusement

dans ses passions toute la fougue de sa nature impétueuse. Dès les premiers mois de son mariage, sa jalousie se révéla par de terribles emportements; un mot, un soupçon, suffisaient pour exalter cette âme délicate, et la pauvre jeune épouse eut souvent à endurer de cruelles scènes. Cependant naturellement douce et mélancolique, Mme Rodriguez, qui adorait son mari, savait si bien le calmer par ses caresses et la réserve extrême qu'elle s'imposait, que personne au dehors ne soupçonnait la jalousie de M. Rodriguez; la famille seule était dans le secret de ces funestes violences, et plus d'une fois de graves remontrances furent faites au mari par les parents de sa femme. Cependant M. Rodriguez ne tarda pas à retourner à Madrid, où l'appelaient les événements de cette capitale. Les prévenances, les soins dont sa femme fut l'objet, réveillèrent plus ardemment que jamais sa jalousie un instant assoupie. Malgré la pureté de sa conscience, la jeune femme commença à s'effrayer, et plusieurs éclats presque publics, avaient si fort exagéré ses terreurs, qu'elle avait renoncé entièrement à aller dans le monde.

Il y a quelques jours cependant, elle ne put refuser l'invitation qui lui fut adressée par M. de Vinadores dont la grande fête de nuit devait réunir toutes les notabilités de Madrid. — On sait qu'en Espagne les travestissements sont de saison toute l'année, et qu'à l'occasion de quelque solennité, le carnaval renait. Le bal de M. Vinadores était un bal masqué; M. et Mme Rodriguez s'y rendirent en domino noir.

Ce jour même le frère de Mme Rodriguez, officier dans l'armée d'Espagne, était arrivé à Madrid. Ce jeune homme, désolé de la tristesse de sa sœur, et en soupçonnant la cause, résolut de donner une leçon à son beau-frère. De son côté et sans l'en prévenir il se rendit au bal.

Au milieu de la nuit, M. Rodriguez, debout derrière un quadrille où dansait sa femme, eut tout à coup accosté par un chevalier masqué. — Tu es donc toujours jaloux, Rodriguez? dit l'inconnu. — Pas de toi au moins, beau masque, répondit le mari. — Toi as-tout, car ta femme est belle et je l'aime. — Tant pis pour toi. — Vous êtes bien fat, Rodriguez, et si je vous disais... — Pas un mot de plus, car tu mens, s'écria d'une voix concentrée le mari, qui avait laissé du côté le ton de raillerie que le bal masqué autorise. — Je ne mens jamais, répond l'inconnu... L'aime ta femme, j'en suis aimé, et pour preuve... elle a une violettes sous le sein droit... A ces mots, M. Rodriguez saisissant la main de l'inconnu à la briser, lui dit: — Dans un quart d'heure chez moi; la tua vita o la mia (ta vie ou la mienne). Puis arrachant sa femme du quadrille, il l'emmena hors des salons. La pauvre épouse, épouvantée et muette, suit, comme une victime résignée. M. Rodriguez ne lui dit pas un mot, mais il la fit marcher à grand pas. Arrivé à son hôtel, il monte en la tenant toujours sous son bras; dans son cabinet; saisit à tâtons un pistolet dans son secrétaire, et avant que la malheureuse femme ait prévu son affreux dessein, il lui place le canon sur la poitrine et fait feu. Au bruit, les domestiques accoururent avec des flambeaux; parmi eux se trouve le cavalier du bal. — A nous deux maintenant, dit M. Rodriguez. — L'inconnu pousse un gémissement, arrache son masque... c'était le frère de la victime.

M. Rodriguez est maintenant dans un accès affreux d'aliénation mentale à laquelle on craint qu'il ne succombe. Quant au frère, on juge quels remords il a de cet affreux événement, dont il est la cause involontaire, et cependant bien impudente.

LA FOIRE CAUCHOISE DU BOULEVARD BONNE-NOUVELLE.

Depuis quelque temps déjà, un de ces honnêtes industriels qui abondent à Paris, jeune adolescent au teint de rose, à la taille élancée et à la voix féminine, s'amusa chaque soir, sans attendre le carnaval, à se déguiser en gentille paysanne du pays de Caux. Ce costume lui allait à ravir; plus d'un passant s'y trompa; plus d'un fla-

neur se laissa prendre aux manières accortes et séduisantes, au petit ton bien naïf de cette fausse Agnès du village; tandis que les uns lui adressaient force compliments sur sa beauté et sa fraîcheur, tandis que d'autres, sollicitaient avec instance, un rendez-vous qu'elle accordait toujours, mais auquel elle ne se trouvait jamais, la rusée promeneuse les débarrassait fort adroitement de leur bourse ou de quelque bijou à sa convenance. Malheureusement ici bas, toute médaille a son revers, et depuis notre premier père Adam, honneusement chassé du paradis pour avoir dérobé une pomme, nous devons tous, hélas! porter la peine de nos méfaits. Il n'est humain vivant sur cette terre du bien d'autrui, qui ne soit exposé à des désagréments judiciaires ou de quelque autre nature. Notre jolie cauchoise en fit elle-même la triste expérience: hier, à 11 heures du soir, lorsqu'elle regagnait sa demeure, elle fut tout-à-coup accostée par un quidam; c'était une de ses nombreuses victimes, qui, moins tendre cette fois, mais tout aussi pressant qu'à la première, entrevue, engagea brusquement la conversation et se prit à chiffonner à grands coups de canne la taille de la belle. Celle-ci, sans être trop interloquée de ces manières plus que libres et de ce ton excessivement dur, y répondit de la main, avec une adresse et une force musculaire peu commune chez une femme. La lutte s'échauffait de plus belle, lorsque le simple aspect d'une patrouille vint mettre le holà et séparer les deux champions. La demoiselle eut l'excessive générosité de ne point réclamer justice; elle s'enfuit à toutes jambes et avec une vitesse qui ne put laisser sur la nature de son sexe, aucun doute à son adversaire.

Nous ne saurions trop recommander aux familles d'établissement d'instruction dirigé par M. LEMOINE, rue Pigalle, 9, à Paris.

Les Elèves qui se destinent aux écoles du gouvernement, ceux qui veulent commencer leurs cours de Droit ou de médecine, subir des examens, trouveront dans cette maison d'immenses ressources, et abrègeront de plus de moitié le temps ordinaire des études préparatoires.

### THÉÂTRE DE BASTIA.

Samedi 13 du courant

PREMIÈRE REPRESENTATION DE

## MARINO FALIERO

du célèbre Donizetti.

Les libretti se vendent à la porte du théâtre et chez les frères Fabiani,

Prix : 50 centimes.

### VARIETES.

Invito al Signor de Lamartine in Corsica.

ODE.

Alla sonora tromba  
Grato mi vien dall'onda,  
E dalle fredde valli  
Fio dall'algosa sponda  
Di Lamartine il nome  
Eco ripete e chiama  
Lieto dell'alta fama  
Che il suo venir ci dà.

Ecco di Pindo il nume  
D'Aleria il suol calcando:  
Oh! come tristo ha il ciglio  
Il grave orror membrando  
Dell'abbattuta mura  
Del porto abbandonato  
E su cotanto fasto  
Mesto pensoso sta.  
I maestosi lumi  
Inalza sospirando



plus être révoquée en doute aujourd'hui, qu'on a vu par l'examen de l'état de contre-vérification établi au mépris du vœu impératif de l'art : 29 de la loi du 21 avril 1832, que les avis du contrôleur, de l'inspecteur et du directeur sont antérieurs au 18 juillet, date de la lettre de la préfecture, (c'est-à-dire, des 8, 14 et 20 du même mois) cette dernière date étant celles des observations de M. le directeur. L'examen de l'état précité a aussi dévoilé l'esprit dont sont empreintes les opérations de cet administrateur, et à quel valeur cette contre-vérification illégale a été appréciée par M. le ministre des finances.

L'art : 29 sus-énoncé porte que lorsque le directeur propose le rejet d'une demande les pièces doivent être déposées à la sous-préfecture où le réclamant peut en prendre connaissance, pour faire, dans la dixaine, de nouvelles observations et pour recourir, le cas échéant, à la vérification par experts. M. le directeur avait trouvé plus aisé de priver les réclamants d'une faculté que la loi leur accorde, et de créer lui-même une disposition arbitraire en ordonnant une contre-vérification faite, par qui? Par ses agents d'exécution qui ne peuvent hiérarchiquement se refuser aux ordres de leur chef. — L'absurdité de ce procédé a été reconnue et l'opération rejetée. Les prescriptions de la loi ont dû être remplies et M. le directeur en a été désappointé.

Ce n'est pas tout : pour paralyser l'action des nouvelles observations que plusieurs patentables réclamants étaient en droit de faire, on les a bécés de l'espoir que les rôles de 1839 seraient modifiés à leur égard; et que, s'ils voulaient se prévaloir de la faculté que leur accordait la loi, ils en seraient toujours pour les frais d'expertise les quels d'après la fixation faite par M. le directeur s'élèveraient à 20 fr. par expert et par patentable. Malgré ces innocentes insinuations un grand nombre de nouvelles observations ont été fournies; ce qui a contrarié M. le directeur qui en est venu au point d'écrire de fort méchantes lettres de tout côté, ne ménageant pas même les autorités supérieures locales, aux quelles il va jusqu'à dire que leurs avis n'ont de base que leur opinion calculée d'après les règles d'une faveur qui s'égare..... qu'elles n'ont évalué que par caprice les valeurs locatives; et que ces avis ne feraient que détruire l'égalité proportionnelle. Dans cet état de choses il serait à désirer que M. le ministre des finances, demandât à s'enquérir de tout ce que cette malencontreuse opération fiscale a soulevé d'inquiétude dans l'esprit public, surtout dans un moment où la population de Bastia se livrait à l'expression des excellents sentimens dont elle est animée pour le gouvernement de Juillet.

Nous renvoyons MM. de la douane à l'art : 592 de ce code d'alinéa : Ils y verront qu'il est des choses, et les outils sont du nombre, qui ne peuvent être saisis en aucun cas, pas même dans l'intérêt de l'état à moins qu'il ne s'agisse d'alimens fournis à la partie saisie, de fermages etc.

Nous ne pensons pas que les lois sur les douanes soient plus sévères que le code de procédure civile. S'il en était autrement les réclamations de ces étrangers n'en seraient que plus fondées.

Nous laisserons à leur Consul le soin de signaler ce qui nous semble être un abus grave. C'est pour lui un devoir, impérieux et nous ne doutons pas qu'il ne le remplisse, avec d'autant plus de zèle, que les artisans dont les intérêts lui sont confiés ont fait retentir les environs du port de leurs plaintes énergiques.

mière année que les Lucquois débarquent par centaines en plein jour et sous les yeux des présposés. D'où vient qu'on ne s'est jamais avisé de les frapper de ce nouvel impôt? De deux choses l'une, ou cette perception est autorisée par la loi, et alors pourquoi a-t-on fait remise aux autres Lucquois d'une taxe qui aurait dû les atteindre tous indistinctement; ou elle est arbitraire et illégitime, et nous aurions tort de réclamer aux justes plaintes de ces étrangers l'appui de la presse française.

Le dilemme nous paraît assez pressant. D'ailleurs cet impôt retombe en définitive sur la Corse, car le prix des journées de travail augmente en raison des charges et des dépenses, aux quelles on soumet les ouvriers. C'est là une vérité élémentaire, en fait d'économie politique. Chose étrange! C'est pour encourager l'agriculture indigène que l'on a demandé, et obtenu des ordonnances repressives de la contrebande, et la direction des douanes étend les exigences fiscales jusqu'aux outils du labourage! Mais si chaque travailleur est obligé de payer une somme plus ou moins forte pour l'introduction d'une pelle, d'une pioche etc.; qui leur répondra que plus tard, on ne comprendra pas au nombre des objets tarifés le grossier couteau avec le quel ils coupent le pain noir, que mouille la sueur de leur front. Nous ignorons encore une fois, quelle est à cet égard la législation des douanes. Ce que nous savons parfaitement bien, c'est que le code de procédure, tout rigoureux qu'il est, déclare ces sortes d'outils insaisissables.

Nous renvoyons MM. de la douane à l'art : 592 de ce code d'alinéa : Ils y verront qu'il est des choses, et les outils sont du nombre, qui ne peuvent être saisis en aucun cas, pas même dans l'intérêt de l'état à moins qu'il ne s'agisse d'alimens fournis à la partie saisie, de fermages etc.

Nous ne pensons pas que les lois sur les douanes soient plus sévères que le code de procédure civile. S'il en était autrement les réclamations de ces étrangers n'en seraient que plus fondées.

Nous laisserons à leur Consul le soin de signaler ce qui nous semble être un abus grave. C'est pour lui un devoir, impérieux et nous ne doutons pas qu'il ne le remplisse, avec d'autant plus de zèle, que les artisans dont les intérêts lui sont confiés ont fait retentir les environs du port de leurs plaintes énergiques.

L'ouverture de l'école Paoli, aura lieu le 23 du courant. Les élèves qui voudront en suivre les cours seront tenus de se présenter au secrétariat pour y prendre leurs cartes d'inscriptions. Les élèves qui ont appartenu à cette école pendant l'année scolaire 1838, n'ignorent point que l'enseignement supérieur n'y est pas exclusif, et que le système des études est combiné de manière, à ce que les classes moins avancées profitent aussi de l'instruction secondaire.

Si les progrès des élèves ont dépassé les espérances des familles. C'est à cette heureuse combinaison qu'on le doit. Ce plan d'études y sera maintenu pendant la nouvelle année scolaire. L'adjonction de deux autres professeurs, ne peut

se faire attendre long temps. C'est ainsi qu'en augmentant le personnel de l'école, on donnera une plus grande extension aux études, et que l'enseignement se rapprochera graduellement du véritable but de l'institut Paoli.

Les bateaux à vapeur le St. Pierre et le Napoléon sont arrivés ce matin de Livourne avec 526 passagers lucquois.

#### LISTE DES JURÉS ORDINAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES. Pour la 4<sup>e</sup> session de 1838.

Belgodere de Bagnaja, Antoine-Léonard, à Belgodere;  
Colonna, Dominique Antoine, Notaire, à Vico;  
Blasini, Pierre Ange, Docteur en médecine, à S. Pietro  
Durazzo, Etienne Policarpe, Avocat, à Sartene.  
Peretti, Joseph Marie, Médecin, à Sartene.  
Stefanopoli, Georges, propriétaire, à Ajaccio.  
Recco, Mathieu de feu Pierre Marie, propriétaire à Ajaccio.  
Marsili, Pierre Jean, Notaire, à Cervione.  
Colonna d'Ornano, Jacques Antoine, avocat, à Ajaccio.  
Pietri, Antoine Augustin, Licencié en droit, à Brando.  
Pietri, Ange François de feu Pierre, propriétaire à Sartene.  
Orsatelli, Paul Martin, Capitaine en retraite, à Bastia.  
Pierangeli, Vincent, docteur en médecine, Bastia.  
Grondona, Antoine, négociant, à Bastia.  
Grimaldi, Don Philippe, propriétaire et maire, à Sainte Marie et Poggio.  
Pasqualini Paul François, Avocat à Ajaccio.  
Franceschini, Louis, propriétaire et Maire à Pigna.  
Mastagli, Jean André adjoint municipal, à Calvi.  
Gaspari, Antoine, Capitaine retraité, à Saliceto.  
Giudicelli, Danese, Notaire à Corte.  
Casanova, Jean Etienne, notaire à Penta.  
Santolini, Joseph Marie, chef de Bataillon en retraite à Cervione.  
Pieraggi, Léonard, entrepreneur des diligences, à Corte.  
Lota, François négociant, à Bastia.  
Pompei, Pierre Paul, propriétaire, à Bastia.  
Belisari, Simon Pierre, propriétaire à S. Nicolas.  
Pandolfi, Jean Baptiste, propriétaire et Maire, à Serra.  
Verani, Etienne, notaire, à Marignani.  
Borghetti, Louis, notaire, à Talasani.  
Peraldi, Joseph Marie Louis, propriétaire à Ajaccio.  
Orsatelli, Emanuel, Capitaine en retraite, à Bastia.  
Piazza, François Marie, propriétaire, à Poggio.  
Sibiani, Jean César, notaire, à Casamaccioli.  
Luri, Louis, Capitaine retraité, Bastia.  
Bonavita, Jacques François, propriétaire et Conseiller d'Arrondissement, à Santa Reparata.  
Orabona, Antoine, Docteur en médecine, à Novella.

#### Jurés supplémentaires.

Lota, Antoine Hyacinthe, Maire, à Bastia.  
Suzzoni, Don Jean, Avocat et membre du Conseil général à Bastia.  
Teriggi, Pierre, Docteur en médecine, à Bastia.  
Cecconi, Louis, avocat, à Bastia.

Nous avons annoncé le départ de Cadix de la division de M. le contre-amiral Baudin. Voici l'ordre du jour que cet officier général a publié avant son départ.

Le contre-amiral commandant les forces navales de France dans le golfe du Mexique.

Marins et soldats,

Nous allons entrer au Mexique; depuis plu-

sieurs années, nos compatriotes établis dans ce pays y ont été en butte à des vexations, à des outrages, dont c'est le devoir de la France d'exiger réparation.

Si cette réparation n'est pas obtenue, nous aurons la guerre.

Que chacun de vous se prépare donc à la guerre de tout cœur et de toutes forces; que vos exercices aient lieu dans la pensée du combat.

Marins et soldats, redoublez d'activité, de bon ordre, de prompt obéissance, ce sont là les vrais éléments de succès.

Pour tout ce qu'exigeront l'honneur et la dignité de la France, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Signé : CHARLES BAUDIN.

#### AVIS.

Le Ministre de la Guerre, sous la date du 26 septembre dernier, a décidé que MM les Officiers en non activité seraient passés en revue d'Inspection pour les lieutenants commandant les divisions militaires.

En conséquence, les Officiers qui devront être inspectés cette année, se composent des trois catégories ci après; savoir :

1.<sup>o</sup> Les officiers désignés par la Commission créée par l'ordonnance du 12 août 1830 pour être employés, et qui ne sont pas retraités ou démissionnaires;

2.<sup>o</sup> Les officiers mis en réserve, avec ou sans traitement, ou en non activité sans solde, du 1<sup>o</sup> août 1830 au 19 mai 1834 et qui se trouvent encore dans cette position;

3.<sup>o</sup> Enfin, ceux des officiers mis en non activité depuis cette époque, soit pour infirmités temporaires soit par retraite ou suspension d'emploi qui n'ont pas encore été envoyés devant les conseils d'enquête et qui ne doivent pas l'être avant le 1<sup>er</sup> Janvier prochain.

Ceux de ces officiers qui résident dans la subdivision du Golo, adresseront immédiatement à l'Etat-major de la 17.<sup>e</sup> division militaire, un état faisant connaître les noms, prénoms, domiciles ainsi que leurs états de services. Ils seront instruits postérieurement de l'époque à laquelle ils devront se présenter à Bastia, pour y être inspectés par le Lieutenant-Général.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Le *Fédéral de Genève* contient dans son numéro d'aujourd'hui l'extrait du rapport de MM. de Planta et Molo, députés suisses à Milan, sur la réponse de M. de Metternich. Mais nous remarquons que, dans ces extraits, la réponse du premier autrichien est encore plus significative que dans le passage cité par la *Gazette de Bâle*. On y lit en effet que les députés suisses ont fait à M. le prince de Metternich une seconde visite pour prendre congé de lui, et que dans cette nouvelle entrevue le prince ajouta ce qui suit sur les devoirs de la Suisse dans ses rapports internationaux, et sur les intentions du cabinet autrichien dans cette affaire: « Le prince nous répondit, disent les députés, que la politique de l'Autriche était essentiellement pacifique et conservatrice, et qu'en conséquence ses efforts tendraient toujours à maintenir partout ce principe. Qu'ainsi dans cette question, qui est du droit international, l'Autriche devait insister pourvu qu'Artenberg ne continue plus à être un foyer d'intrigues et de conspirations, et que le chancier qui y existe devait être détruit jusqu'à la racine; qu'il ne pouvait être bienvenu de conseiller à la Suisse de ne jamais s'écarter de la voie internationale puisque toutes les puissances sont d'accord pour ne par le souffrir, tout comme aussi ces mêmes puissances sont toujours prêtes à protéger et à honorer la liberté et l'indépendance de la Suisse. »

—Le Directoire fédéral de Lucerne, a été autorisé par la Diète helvétique, dans la séance du 6 octobre à répondre à la note de M. le duc de Montebello, conformément au projet que nous allons faire connaître et qui a été adopté à la majorité de 17 états. Ces états sont, Lucerne Zurich et Berne, les trois cantons directeurs, Uri, Schwitz Unterwald, les Glaris, Zug, Fribourg, Schaffouse, Soleure, Valais, Neuchâtel, Testin, Vaud, Genève, Bâle-Ville et Appu Zell. La minorité se composait de Saint Gall, d'Argovie, de Thurgovie, et de Bale campagne.

Voici la réponse du Directoire de Lucerne :  
« S. Exc. M. le duc de Montebello, ambassadeur de S. M. le roi des Français, ayant par son office du 1.<sup>er</sup> août, demandé aux autorités fédérales que Napoléon Louis Bonaparte soit tenu de quitter le territoire helvétique, les avoyers et conseils du canton de Lucerne, Directoire fédéral, ont reçu de la Haute Diète, l'ordre de répondre ce qui suit :  
« Lorsque les grands conseils des cantons ont été appelés à répondre sur la demande de M. le duc de Montebello, leurs votes se sont partagés sur la position, de Louis Bonaparte et sur la question de sa nationalité, mais non sur le principe que la demande d'expulsion d'un citoyen suisse serait inadmissible comme contraire à l'indépendance d'un état souverain. »

« Depuis que Napoléon Louis Bonaparte a fait, pour s'éloigner du sol de la confédération des démarches publiques que le Directoire fédéral est occupé à faciliter, une délibération de la Diète sur cette matière, est devenue superflue. »  
« Fidèle au sentiment, qui depuis des siècles l'ont uni à la France la Suisse ne peut toutefois s'empêcher d'exprimer avec franchise, le pénible étonnement que lui ont causé les démonstrations hostiles faites contre elle, avant que la Diète ait été réunie, pour délibérer définitivement sur la réclamation qui lui était adressée.

« La Suisse désire autant que peut le désirer la France, que des complications de la même nature ne se renouvellent plus et que rien ne trouble plus à l'avenir la bonne harmonie des deux pays rapprochés par leurs souvenirs comme par leurs intérêts; elle se livre à l'espérance de voir promptement retables et consolidées entre la nation française et la nation helvétique, les précédentes relations de bon voisinage et de vieille réciprocité d'affection.

« Les avoyers et conseil d'Etat du canton de Lucerne, Directoire fédéral, ont l'honneur etc.

(Suivent les Signatures.)

—Une lettre de Constantinople, mande ce qui suit :

La flotte anglaise, commandée par l'amiral Stopford, forte de dix vaisseaux, se trouve aux Dardanelles avec la flotte ottomane. L'amiral anglais a mis à bord des vaisseaux turcs des officiers pour le service des signaux; tout porte à croire que le Anglais passeront dans la Mer Noire, et une fois la première maille de la paix rompue, on ne saurait prévoir quelles pourront en être les conséquences.

L'ex-ministre de l'intérieur, Akif-Pacha, a été vivement interpellé pour avoir reçu chez lui l'ambassadeur russe. Il y a dans ce moment une forte lutte dans notre ministère entre l'influence anglaise et russe. On ne sait pas positivement le rôle que joue la France dans ce débat.

Un tartare arrivé à l'instant même de la Perse portant des dépêches pour lord Ponsouby, a donné la nouvelle que les Anglais ayant menacé de proclamer le prince de Shiras Shah de la Perse, le roi s'obstinait à assiéger Héret, celui-ci a battu en retraite. Un autre exprès qui doit arriver dans cinq jours, nous apprendra probablement que le siège est levé complètement.

La maison Van Lennep, de Smyrne, a acheté pour environ sept millions d'opium, ce qui fournira du papier, lequel, ajouté aux 18 à 20 millions de l'Egypte, fera baisser nos cours pour quelques mois.

— Il est certain maintenant que les membres de la conférence sont d'accord sur les modifications à apporter à la répartition de la dette, et le roi Guillaume sera obligé de s'y soumettre, s'il veut en finir avec l'affaire Hollandaise. On prétend que les nouveaux sacrifices imposés à la Hollande sont pénibles, mais on ne voit rien de positif à ce sujet.

— C'est par dépêche télégraphique, et non un courrier extraordinaire, que la nouvelle du départ de la Suisse, de Louis Bonaparte est arrivée à Paris.

— Des lettres particulières de l'Algérie font connaître qu'en quittant les environs d'Ain-Madi, Abd-el-Kader, au lieu de prendre la route de Mascara devait se rendre directement à Takedempt, sa nouvelle capitale. Les ouvriers engagés en France, par Ben-Arach, ont été envoyés sur ce point où les travaux de construction vont prendre de l'activité.

— Il se prépare dans le port du Havre une expédition dans le but de former les jeunes gens qui désirent se vouer à la carrière maritime. Cette expédition est dirigée par le capitaine Auguste Lucas qui se propose de faire un voyage autour du monde. Elle a reçu l'approbation du ministre des affaires étrangères et du ministre de la marine qui ont promis de favoriser de tout leur pouvoir une exploration aussi vaste et aussi intéressante. Des professeurs distingués y seront attachés. Un ordre de travail adopté pendant tout le voyage mettra les pilotes à même de connaître assez complètement la profession à laquelle ils se destinent, avant qu'ils ne soient appelés au service de l'état. Voici l'itinéraire que doit suivre l'expédition, le Tage, Lisbonne, Cadix, Madère, les Canaries, Gorée, Cap-Vert, ports du Brésil, Fernambouc, Bahic, Rio-Janiero, ports de la Plata, Monte-Video, Buenos-Ayres-Cap Horn, ports du Chili, ports de Bolivie, du Pérou, de la Colombie, côte de Guatemala, ports du Mexique, de Californie, des du grand Océan, nouvelle Hollande, Moluques, Philippines, ports de Chine, de l'Indo-Chine, Iles de la Sonde, ports de l'Inde, Calcutta, Pondicherry, Madras, côte de Malabar, Bombay, golfe du Persique, mer-Rouge, Ile de France, de Bourbon, Madagascar, Cap-de-bonne-Espérance, Ste-Hélène, rivière des Amazones, ports de Guyanne, Antilles, ports des-Etats-Unis, Charleston, New-York, Breston, Terre-neuve, Amsterdam, Ostende, le Havre.

Cette expédition est digne de l'attention de tous ceux qui s'intéressent au perfectionnement et à l'instruction de notre marine nationale.

— Une femme d'une commune du département de l'Orne étant morte, on fit toutes les dispositions pour l'enterrer. La distance que le convoi avait à parcourir était longue, et la nuit commençait à tomber quand il arriva au cimetière. Au moment où l'on descendait le cercueil afin de s'assurer si on n'avait pas fait inhumer une personne vivante. La bière est ouverte, et l'on acquiert la certitude que la tombe allait bien recevoir un cadavre.

Le cadavre fut descendu dans la fosse; mais de nouveau aussi on entendit, à ne pouvoir s'y méprendre, des soupirs étouffés. La terre s'empara des assistants qui s'enfuirent de tous côtés. Un ancien militaire, qui ne croit pas aux revenans, parvint à rallier une partie des fuyards, et les engagea à lui prêter aide pour interroger de nouveau la tombe.

Quel ne fut pas son étonnement, lorsque, descendu dans la fosse, il y trouva un ivrogne qui, chemin faisant, était tombé dans le trou et s'était endormi. On remonta aussitôt le vivant qui avait pris la place du mort, mais qui la céda de grand cœur.

— La Dlle. Poutret, maintenant, femme Herbinot de Manchamp, vient d'être condamnée pour le fait d'excitation habituelle à la débauche, à 18 mois de prison et 100 fr. d'amende.

— Le commis qui avait enlevé à la maison Ro-

telil a, 400 liv. ster. a été retrouvé à l'île de Wight. Il s'y était rendu de Southampton dans un bateau.

— Un fabricant de briques des environs de Boulogne sur mer, qui était à dîner avec sa famille fut fort surpris de voir entrer chez lui un jeune ours démuselé, qui sans plus de façon se jeta sur ce qui se trouvait sur la table. La femme et les enfants prirent la fuite à l'aspect de ce convive; mais le mari ne perdit pas contenance et s'arma d'une chaise. On apprit bientôt que cet étrange visiteur appartenait à un anglais de chez qui il s'était enfui. Une fois rassasié, ce parasite quadrupède se laissa reconduire et se montra fort docile.

Nous ne saurions trop recommander aux familles d'établissement d'instruction dirigé par M. LEMOINE, rue Pigale, 9, à Paris.

Les Elèves qui se destinent aux écoles de gouvernement, ceux qui veulent commencer leurs cours de Droit ou de médecine, subir des examens, trouveront dans cette maison d'immenses ressources, et abrègeront de plus de moitié le temps ordinaire des études préparatoires.

### VARIÉTÉS.

Le masque tombe. l'homme vit  
Et le héros s'évanouit,  
Rousseau, livre 2, acte 6.

#### LE FANTÔME ET LA RÉALITÉ.

Le Fantôme.

Oh ! l'excellente nouvelle, mon ami ! Le journal annonce l'arrivée de M. le comte de Gasparin, suivi d'un cortège nombreux ou se fait remarquer, par ses traits, la figure de M. Jourdan (du Var). Il faut cette fois, dans l'intérêt du pays, que ma science se révèle et que mon esprit, par ses saillies intéressantes, donne une haute idée de moi au noble Pair et fasse redouter ma plume et mes harangues à tous les ennemis de l'administration de notre île.

La Réalité.

Ce que vous avancez là, mon cher Monsieur, peut-être vrai : Écrivez, haranguez, puis l'on jugera.

Le Fantôme (piqué de cette réponse).

Du troupeau, je suis le berger : seul, dans le pays, je tiens le premier rang ; mon éloquence est connue et la subtilité de mon style a réhaussé le mérite de notre merveilleux journal, l'*Echo de la Corse*. — Tel était le dialogue qui avait lieu entre le fantôme et la réalité.

Comme on nous l'avait annoncé, M. de Gasparin et M. le Préfet font leur entrée dans notre ville ; ils y étaient attendus à bras ouverts et tous nous avons été heureux de pouvoir leur témoigner notre joie et notre reconnaissance par des démonstrations sincères et cordiales.....

La Réalité.

Votre discours, dit-elle d'un ton moqueur, a été du meilleur effet : j'ai vu l'ex-ministre tressaillir au son de votre voix et j'ai observé que M. Jourdan pâlisait à mesure que vous développiez vos idées avec une chaleur égale au génie qui les exprimait. Tout cela est très-bien ; souhaitons qu'il ait un bon résultat.

Le Fantôme.

Un bon résultat, dites-vous ? n'ai-je pas déjà obtenu un premier succès ? Et tout cela par ma parole éloquente. L'enthousiasme n'a-t-il pas été poussé jusqu'à l'excès ? Nombreuses voix ne se sont elles pas élevées à l'envie. « *À bas le Préfet, à bas Jourdan du Var* » ?..... Quand j'y pense, la joie m'enivre..... et qui sait ?

La Réalité (continuant sur le même ton.)

Tout ce que vous dites là est très-véridique : la preuve en est que nul partisan de M. le Préfet n'a osé dire le contraire et que tous ses amis, mor-

nes, abattus par cet événement, se sont retirés sans mot dire, la rage au cœur et le désespoir dans l'âme. Tout cela est très-véridique, je le répète.

Le Fantôme.

De tant de choses, une seule satisfierait mon ambition, mais.....

La Réalité.

Quoi ! douteriez-vous de ma discrétion ? Mon adhésion à tout ce que vous dites ne vous est-elle pas une sûre garantie ?

Le Fantôme.

C'est que dans le siècle où nous vivons, comprenez-vous, il est de ces petites gens qui se plaisent dans la médisance soit par rancune soit par méchanceté et dans ce cas on craint toujours de trop dévoiler.

La Réalité.

Sur ce point la raison est à vous : mais continuez, je vous écoute :

Le Fantôme.

Comme vous le savez, les ancêtres de M. de Gasparin étaient les concitoyens de nos ancêtres et si j'avais pu lire dans le cœur de l'ex-ministre, j'y aurais certainement découvert un germe de pitié pour notre Préfet. En effet, d'un côté il se voyait, lui, comblé de tous les éloges, environné d'hommes amis, et de l'autre il considérait son imposant chef d'escorte, dévoré par des regards menaçants et isolé comme un homme dont on craint le souffle et l'attouchement. La puissance de mon discours a électrisé la foule. Jusque ici rien de sérieux, venons en au plus important.

Hier, je vous le dis en confiance, j'ai reçu une lettre d'un de mes amis : il m'apprend en termes clairs et précis que M. Jourdan a été tout bonnement mis à la porte par sa mauvaise gestion dans l'administration des affaires. Et cela est dû en grande partie au mauvais accueil qu'il a reçu ici. Dans l'instant j'ai été nommé Sous-Préfet, objet de mon ambition en remplacement de M. P..... qui s'est toujours dévoué à la cause de M. Jourdan. Pouvez-vous concevoir dans quel Eden je me trouve ; l'un renvoyé, l'autre désappointé..... oh!... oh!... oh!...

La Réalité.

Tout cela était à prévoir ; vous voilà donc revêtu d'un bel habit à broderies argentées, menant les affaires au gré de vos caprices. Certes c'est une gloire bien convenue que la vôtre ! Vous pouvez avoir la voix haute et libre ; n'est-ce pas ? Vous pouvez calomnier et injurier sans trouver un seul individu qui puisse vous démasquer ! Ces temps ont assez duré, la nouvelle génération à les yeux ouverts et voit pour le moins, aussi clair que vous ; maintenant que je ne puis plus supporter le souffle empoisonné de ton haleine, je veux te dire que tu as jeté tes folles idées de calomnie et de méchanceté à la face de ton plus cruel ennemi, la réalité.

Je ne prends aucun détour pour te parler : Un homme tel que toi, au teint blafard, à la frêle existence ne devrait point attaquer la réputation de l'administration et les hautes capacités de notre pays, ne devrait point puiser dans l'impureté de son âme tout ce qu'il y a d'orgueil et d'envie, mais plutôt il devrait réfléchir sainement sur sa position désespérée. Vains mots ! Ton cœur plein de mépris ne saurait battre pour une bonne action ; ta pensée serait toute de malheur si l'inertie dont elle est frappée ne lui servait de frein, et les paroles qui sortent de ta bouche sont empoisonnées comme le souffle de tes poumons.

Il faut cependant que des hallucinations bien séduisantes bercent la pensée pour te croire au dessus des autres ! Il faut que tu sois bien sourd et bien aveugle pour ne pas entendre les malédictions que tout un peuple fait pleuvoir sur ta tête et pour ne pas voir la tombe qui s'entr'ouvre à chaque instant sous tes pas ! Va, crois-moi fantôme, si jamais dans ton cœur descend une étin-

celle de repentir, si jamais tes oreilles s'ouvrent à la vérité et tes yeux à la lumière, tu conviendras avec moi que tes jours se sont abîmés dans la perversité de tes penchants, que ton orgueil a perdu ton âme ! Mais alors il ne sera plus temps et ta tombe qui pouvait avoir des prières et des fleurs ne recevra que des malédictions et des blasphèmes.

B. B.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le vingt-deux courant à dix heures du matin dans l'église de *Saint Angelo* de cette ville, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une quantité de foin et paille, savoir :

1.° Quatre cent soixante dix quintaux, poids de France de foin.

2.° Deux cent quatre vingt quinze quintaux du même poids de paille.

Le tout sera payé en argent comptant.

Bastia le vingt Octobre 1838.

Signé : *Blagani* Huissier.

M. DESIRABODE chirurgien dentiste du Roi, seul possesseur d'une eau dont la puissance efficace est depuis long-temps reconnue supérieure pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, à en calmer les douleurs et arrêter la carie sans altérer l'émail. (Prix 3 fr. et 5 fr.). On délivre des prospectus au dépôt à Bastia, chez *Marchi* Libraire.

#### LA CRÉOSOTE BILLARD contre les

#### MAUX DE DENTS.

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — Le Flacon avec l'instruction. — *Pharmaciens Dépositaires*. — *Sampolo*, à Ajaccio ; *Louis Gregori*, à Bastia.

#### MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

##### ARRIVÉES.

Du 13 au 20 octobre 1838.

GOLFE JOUAN, tartane *l'Annonciation*, Guasco LIVOURNE, Bateau à vapeur *St-Pierre*, cap. Bugliani.

LIVOURNE, Bateau à vapeur *Napoléon*, cap. Lota. TOULON, Bateau à vapeur *Golo*, cap. Cuneo.

##### DÉPARTS.

TOULON, Bateau à vapeur *Le Var*, c. Cuneo. MACINAGGIO, goélette *l'Assomption*, cap. Lucchetti.

CERVIONE, tartane *Viège des Carmes*, c. Monégia. LIVOURNE, Bateau à vapeur *St-Pierre*, c. Bugliani.

LIVOURNE, Bateau à vapeur *Napoléon*, Lo ta. LIVOURNE, leuth *Conception*, cap. Laporta.

LIVOURNE, gondole *St-Joseph*, cap. Paoli. Idem. Bœuf *St-Jean*, cap. Stretti.

Idem. Bœuf *St-Joseph*, cap. Valcry. CERVIONE, mistick *la Conception*, c. Loquente.

MARSEILLE, mistick *la Conception*, c. Santi. CAPRARA, bombarde *La Marie Magdalaine*, cap. Sabatini.

MARSEILLE, goélette *la Constance*, Roghiano. GÈNES, mistick *la Conception*, cap. Straforelli. Idem. Bœuf *le Précurseur*, cap. Sisco.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

SAMEDI 27 OCTOBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

et chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5

chez M. LEBLANC, Couronnes de LEPRELLETIER, Boulevard

des Capucines, N° 5



# L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

## BASTIA.

Décidément le génie de l'impôt règne sur la ville de Bastia. Il y a huit jours à peine que nous nous sommes élevés contre la mesure adoptée par M. le directeur des contributions directes, tendante à augmenter l'impôt sur les patentes. Nos observations se basaient, et sur l'injustice de la mesure en elle-même, et sur l'arbitraire qui avait présidé à son application. Plus de deux cent-cinquante demandes en dégrèvement venaient corroborer nos plaintes, et nous confirmer, dans l'opinion où nous sommes que, tout impôt qui n'est pas en équilibre avec la richesse du sol et la situation de l'industrie, est funeste au pays qui le supporte. Mais voilà que le conseil municipal de Bastia, probablement composé, en partie, de réclameurs contre le surcroît des sept ou huit mille francs demandés par le fisc au commerce et à l'industrie, c'est-à-dire, à tout ce qu'il y a de plus aisé dans la ville, le conseil disons-nous, sans s'enquérir de la situation de la propriété et de l'agriculture, de la gêne de l'industrie et de la population, vient de voter, à cœur joie, un nouvel impôt de 60,000 francs sur les droits de consommation, et de porter ainsi son octroi, de 51,000 à 110,000 francs. Nous nous abstiendrons de rechercher, dans cet article, les considérations personnelles qui ont pu déterminer le vote de plusieurs membres du conseil municipal. La mission de la presse est plus élevée ; et, dans une aussi grave question que celle qui nous occupe, de laquelle dépend, selon nous, le développement et l'avenir du pays, nous saurons apporter tout le calme et la réflexion que ces intérêts majeurs réclament.

Tous les économistes qui se sont succédés depuis M. Necker, jusqu'à J.-B. Say et Blanqui, nous ont appris l'influence que les impôts exercent sur la consommation. Il est également de principe que, de tous les impôts, celui de consommation est le plus inégalement réparti, lorsqu'il affecte plus spécialement la petite propriété et les classes laborieuses ; et lorsque les tarifs pèsent, avec trop de rigueur, sur les objets de première nécessité. D'un autre côté l'expérience nous démontre que, les grands centres de population ne

se forment que par la facilité que les étrangers trouvent à s'établir dans un pays. Cette vérité acquiert d'autant plus de force, qu'elle a été, de tout temps pratiquée, par les hommes éminents qui ont illustré leur époque en s'occupant sérieusement de cette matière ; et que de nos jours même, les lois fiscales exemptent d'impôt, pour plusieurs années, non seulement les nouvelles constructions, mais encore tous les établissements industriels qui viennent à surgir en France. Aussitôt après la révolution de juillet, un dégrèvement de plus de quarante millions eût lieu sur les boissons ; et lorsque l'empereur Napoléon, voulut agrandir sa capitale, et faire, de Paris, une ville de 2 millions d'habitans, il supprima pour trente ans, tout impôt de barrière sur une foale d'objets qui devaient servir à élever la nouvelle Rome. De combien d'exemples ne pourrions-nous pas nous étayer encore ; et, sans parler des états de l'Union, n'avons-nous pas, à peu de distance de nos rivages, des cités florissantes qui ne doivent le degré de richesse et de prospérité qu'elles ont atteint, qu'à la franchise de toute taxe exagérée sur la consommation. Mais qu'avons nous besoin d'aller chercher au loin, des arguments que nous pouvons tirer plus vifs, plus concluants encore de notre propre sein ? La ville de Bastia ne comptait, il y a dix ans, qu'une population de 10,000 habitans ; elle en renferme aujourd'hui environ 13,000. Le mouvement des naissances et des décès, pendant cette période, ne donne pour excédant que le nombre 360 en faveur des premières. D'où lui vient donc cet accroissement de population ? Des étrangers, que le besoin de vivre nous a amenés, et qui ont trouvé chez nous, assez de facilité dans les conditions du travail et le prix des denrées, pour les déterminer à s'y établir eux et leurs familles. Supprimez cette facilité, et vous tarissez d'un trait non seulement la source du produit de l'octroi, mais encore vous reculez, autant qu'il dépend de vous, tout progrès, toute amélioration de notre agriculture : car nous avons des terres en friche aux portes de la ville, et point de bras pour les cultiver. A-t-on oublié qu'il nous faut, tous les ans, des milliers d'étrangers pour labourer nos champs, biner nos vignes, récolter enfin le peu de fruit que nous tirons, à grands frais, d'une terre fertile ? A-t-on oublié, tout le numéraire que ces étrangers nous enlèvent périodique-

ment, ce qui, d'un côté en diminue la masse circulante, tandis que de l'autre la valeur s'en trouve tellement augmentée, que l'agriculture voit souvent dans la pénible alternative, ou de périr ou d'emprunter à un taux très élevé. Vous avez cependant un moyen bien simple de parer à ces graves inconvénients : c'est le bon marché des vivres. Le bon marché retiendra ici un plus grand nombre de travailleurs ; et les travailleurs vous donneront, dans un temps plus ou moins court, plus de trésors par la consommation, que vous ne pourriez jamais en retirer de vos tarifs accrus et révisés.

Ce n'est pas tout : le prix de la journée est extrêmement cher à Bastia, les frais de culture considérables. Chacun de nous peut calculer le prix de revient de ses denrées, et certes personne n'osera affirmer, que ce prix soit en rapport avec le prix de vente, et analogue à ce qui se passe dans d'autres pays. Du reste il n'en peut être autrement. Aucune nouvelle méthode agricole n'a pénétré chez nous, nos instrumens aratoires sont encore ce qu'ils étaient il y a deux mille ans, l'industrie presque nulle. Les moyens de communication sont encore très bornés : les travaux ne vont pas aussi vite que les fonds sont votés. La route départementale du Cap-Corse ne parcourt encore qu'un espace d'à peu près trois kilomètres ; le Nebbio qui pourrait nous fournir tant de ressources, a son accès hermétiquement fermé aux plus petites voitures, les chemins vicinaux de Bastia sont impraticables : d'où il suit, que les transports sont difficiles et à un très haut prix. — Partant la propriété et le travail du journalier, qui en est une aussi, suffisamment grévée. On se fera une juste idée, de la détresse de cette dernière si l'on considère, qu'une charge de bois à brûler dont le poids n'excède pas 100 kilo, coûte cinquante centimes de transport par chaque 12 ou 15 cents mètres de distance. Et c'est en présence de pareils faits, dans un pays où les premiers éléments productifs de toute richesse réelle sont encore si arriérés, que l'on ose proposer de nouvelles charges accablantes. Mais quelle funeste influence donc présidait à cette hallucination de tant de pères de famille ? Nous n'hésitons pas à le dire, si le nouveau tarif voté par le conseil municipal de Bastia venait, malheureusement, à recevoir la sanction de l'autorité supérieure, ce serait un

CINQUIÈME ANNÉE, N° 206.

FRUX D'ABONNEMENT  
POUR LA CORSE.

POUR UN AN . . . . . 16 fr.  
POUR SIX MOIS . . . . . 8  
POUR TROIS MOIS . . . . . 4  
POUR LE CONTINENT . . . . . 20  
POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24  
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES JOURS.



point d'arrêt fortement imprimé à tout progrès; et, peu de temps s'écoulerait, peut-être, sans que ce vote n'excitât de vifs regrets dans le cœur de ceux-là même qui l'ont émis avec le plus d'abandon.

On a beau dire et répéter que le commerce vit tout, pare à tout. Sans doute, le commerce est une magnifique chose; il élève les uns, fait décroître les autres et finit par enrichir les peuples qui s'y adonnent. Mais qui dit commerce dit échange: il faut produire pour donner et recevoir. Mais, que donnez-vous donc, de grâce, en retour des marchandises que vous nous apportez journellement du continent, depuis les pots de terre, jusqu'à la pièce de baptême et au séant? Ce que vous donnez? L'argent que le gouvernement dépense en Corse. A l'exception d'un peu d'huile, vous ne produisez rien encore; voire commerce n'est donc qu'un commerce de consommation, c'est-à-dire, négatif, et par conséquent sujet à mille éventualités, à une foule de circonstances qui peuvent en modifier l'action d'un moment à l'autre.

Nous avons démontré, par ce qui précède l'opportunité de la révision des tarifs, et les conséquences qui devaient inévitablement en résulter pour le pays; dans le cas où cette mesure viendrait à être adoptée par l'autorité supérieure. Nous examinerons dans un prochain article ces mêmes tarifs en détail; et si les ressources actuelles de la commune, suffisent aux besoins aux quels elle doit pourvoir dans l'intérêt bien entendu de tous. Nous espérons prouver, qu'un revenu de 60,000 fr. peut fournir à bien de prévisions légitimes.

On assure que les répondans du journal *l'Echo* qui se publie comme chacun sait, sous la direction d'hommes qui prétendent se faire passer, en certain lieu, pour les amis du gouvernement, sont depuis plusieurs jours en frais de course, pour recueillir des signatures pour la réforme électorale. On sait que la réforme a été imaginée par la *Gazette* comme le meilleur moyen d'étouffer la révolution de juillet sous l'exagération de son propre principe. Nous ne serions par conséquent pas étonnés de voir les quelques anciens membres de la société des droits de l'homme qui sont ici, souscrire cette pétition, de compagnie avec les admirateurs de M. de Polignac. Mais au moins faudrait-il avoir la pudeur de son opinion, et ne pas quêter bassement auprès d'un gouvernement dont on est l'ennemi.

M. de Filhol, recteur des études en Corse, est parti, mercredi dernier, pour retourner à son poste, après avoir arrêté, d'accord avec le conseil municipal de Bastia, le plan des travaux et la liste du mobilier nécessaire à l'établissement définitif de notre collège-royal. Nous ne saurions trop louer l'empressement et le zèle qu'a mis M. de Filhol à donner tous les renseignements indispensables pour faciliter l'exécution des travaux et leur appropriation à l'état des lieux. M. de Filhol s'est montré en cette circonstance, ce que nous l'avons toujours connu, plein de bienveillance et d'intérêt pour notre pays, aussi ar-

mons-nous à en lui rendre publiquement justice.

L'enquête ouverte à la sous-préfecture de Bastia, sur le plan comparatif d'une nouvelle jetée aux vieux portels à la création d'un port nouveau à l'anse St-Nicolas, sera clôturée le 27 au soir. Les projets exposés ne semblent pas satisfaire de la manière la plus heureuse à toutes les conditions que le commerce et la marine en attendaient. Nous invitons donc toutes les personnes qui, par état ou par expérience seraient à même de fournir quelques utiles renseignements, d'aller inscrire leur opinion au registre ouvert à cet effet.

On nous écrit de Paris, que M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, se propose de faire un voyage en Corse pour connaître le pays, et assister en personne à l'ouverture du collège-royal de Bastia, à l'établissement duquel il a si puissamment contribué. Si cette nouvelle se réalise, ainsi que nous avons lieu de l'espérer, nous verrons bien de visages reprendre leur masque, de fiers indépendans faire la courbette devant Son Excellence, et des Basiles s'apitoyer tristement sur les destins d'un pays qui est assez mal avisé pour ne point vouloir de leur influence méphitique.

Les vendanges sont presque terminées dans les environs de Bastia. Depuis quelques jours les beaux coteaux de St-Gaetano, Belgodere et Agliani sont dépourvus de leurs fruits. La récolte a été généralement mauvaise. Encore si on n'avait pas de charges locales à payer, les propriétaires de vignobles pourraient espérer une espèce de compensation par la qualité des vins, qu'on dit être excellents cette année. Mais les mauvaises années et la taxe rompent l'équilibre et finissent par rendre cette culture impossible.

Par ordonnance royale du 28 septembre 1838. M. Oletta (Mathieu) ancien lieutenant de vaisseau, a été nommé lieutenant de port à Bastia, en remplacement de M. Berlingeri décédé.

On lit dans le *Moniteur* du 19 de ce mois: « Le journal *l'Europe* annonce ce matin la révolution de M. Jourdan Préfet de la Corse. Ce fait est complètement faux. »

Il est encore arrivé de Livourne dans le cours de cette semaine, 1,212 lucquois. Le nombre de ces étrangers débarqués dans notre port à la date de ce jour s'élève à 3,631.

Par jugement du tribunal correctionnel de Bastia, en date du 21 Septembre 1838, le nommé Morelli, Ange Louis, laboureur demeurant à Santo Pietro, a été déclaré coupable du délit d'incendie, et condamné à cent francs d'amende et aux frais.

— Par autre jugement en date du 19 octobre

courant, le nommé Mattei, François, laboureur demeurant à Ville, a été déclaré coupable du délit d'incendie, et condamné à 50 francs d'amende et aux frais.

Nous croyons devoir donner à nos lecteurs le compte-rendu des débats qui ont eu lieu, dans la plainte en diffamation de MM. Parquin et Ducros, contre MM. Salmon, Richomme et de Blessebois.

En parcourant ce compte-rendu, nous nous sommes demandés, presque à chaque ligne, si cet ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, si ce M. Parquin, si susceptible, si délicat sur le point d'honneur, cet adversaire si inflexible de la diffamation, qui demande 30,000 fr. de dommages et intérêts, même après que le jury a proclamé l'innocence des prévenus, est le même personnage que nous connaissons en Corse, et qui nous a honoré de sa visite aux dernières élections. Si nos conjectures sont fondées, il faut avouer qu'on n'a jamais joué avec plus d'assurance et de *disinvoltura* deux rôles plus opposés.

M. Parquin, passablement accrédité, à ce qu'il paraît, auprès des collèges électoraux du continent s'est pris d'une belle passion pour la députation de la Corse: mais, comme pour y parvenir il fallait en déposséder un des caractères les plus nobles et les plus honorables que la Corse puisse offrir à une chambre française, le nouveau candidat n'a pas balancé à appeler à son secours toutes les mauvaises passions qui agitent le pays.

C'est dans ce but, probablement, qu'il a créé, à Bastia, un journal, qui s'intitule *l'Echo de la Corse*, et qu'il a salué généreusement de ses deniers, dans l'espoir, sans doute, que ses frais lui seraient amplement remboursés, à titre de dommages-intérêts, les adversaires, qu'il traîne depuis deux ans de cour d'assises en cour d'assises.

Quelle est la couleur de *l'Echo de la Corse*? c'est ce qui n'est pas aisé de définir. *l'Echo de la Corse* n'est ni républicain, ni carliste, ni ministériel: pour parler plus exactement, il est ces trois choses à la fois, selon les besoins du jour, sauf néanmoins le ton dominant, consistant dans un système de diffamation, qui ne se ralentit jamais et s'attaque sans distinction aux noms les plus honorables comme aux caractères les plus respectés.

M. Parquin n'est pas seulement le patron de ce nouveau journal. Ainsi que nous venons de le dire, c'est lui qui le nourrit et le soldé. Et remarquez la rare habileté. Pour que les colonnes de *l'Echo* ne se perdent point dans ses obscures colonnes, on a imaginé de lui donner un partner à Paris dans le *Phare Industriel*, nouveau journal, qui vient aussi de paraître, et que l'on sait être rédigé sous l'inspiration du même patron.

C'est ainsi que les articles de *l'Echo* rédigés, pour la plupart, par un ex-intime de *Fieschi*, reçoivent une éclatante publicité de leur insertion dans le *Phare Industriel*, et vont caresser la triste ambition du bâtonnier à chevaux blancs, que l'on voit poursuivre la réparation d'un honneur, qui doit se résoudre en dommages-intérêts,

avec la même constance qu'une députation, qui fait toujours devant lui, en Corse comme sur le continent.

C'est ainsi que dernièrement encore nous avons vu le *Phare Industriel* s'empresse de recueillir les diatribes dégoûtantes insérées dans *l'Echo* contre le Préfet de la Corse, où l'on ose insinuer que cet administrateur se serait rendu coupable de rien moins que d'une complaisance d'assassinat... Il est impossible de ne pas regretter que l'éloquent chef du barreau de Poitiers n'ait pas eu connaissance de tant de cynisme. Il en aurait sans doute édifié MM. de la Cour.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.  
PRÉSIDENCE DE M. FOLLIER. — (Audience du 9 octobre)  
Affaire de M. Parquin, ex-bâtonnier du barreau de Paris. — Plainte en diffamation. — *Verdict du Jury*. — Arrêt de la cour.

Nous rappellerons succinctement les faits de ce procès.

Il y a quelques années, MM. Parquin et Ducros, avocats, de concert avec M. Bonneville, alors agréé au tribunal de commerce, furent nommés arbitres définitifs dans une contestation qui eut lieu entre les actionnaires des accélérateurs de Versailles, et M. Meuron, gérant de la société en commandite. Une sentence arbitrale, basée sur un compte présenté par l'un d'eux, M. Bonneville, qui depuis a été condamné aux travaux forcés comme banqueroutier frauduleux, fut rendue contre MM. Salmon, Blessebois et Richomme. Cette sentence, dans laquelle des sommes considérables furent dissimulées, entraîna la ruine de ces derniers et de plusieurs familles qui, comme eux, s'étaient rendus actionnaires dans la société. MM. Blessebois, Richomme et Salmon appelèrent de cette sentence à l'opinion publique, et publièrent en 1835 un Mémoire intitulé: *Démonstration à l'opinion publique d'une sentence arbitrale rendue par MM. Parquin et Ducros, avocats, et Bonneville, en faillite et accusé de banqueroute frauduleuse*. Dans ce Mémoire, ils reprochèrent entre autres griefs, MM. Parquin et Ducros, d'avoir signé sans vérification la sentence rédigée par le banqueroutier Bonneville; et en un mot, ils signalèrent ce qu'ils appelaient les iniquités de la sentence. Voici, au surplus, les passages sur la criminalité desquels M. Teste a le plus insisté:

Page 1<sup>re</sup>. « Nous ne citerons dans ce mémoire que des faits généraux; ils suffiront pour mettre à même d'apprécier à quel point les actionnaires ont été sacrifiés, combien est scandaleuse la sentence qui les dépouille de leur fortune, et si le résultat de cette sentence n'accuse pas jusqu'à l'évidence la bonne foi, le désintéressement et l'honneur de MM. Bonneville, Parquin et Ducros. »

Page 20. « On rapportera donc textuellement la sentence arbitrale qui a été rendue souverainement et en dernier ressort par ces mêmes arbitres, que nous dénonçons à l'opinion publique afin que, si elle partage notre opinion, elle flétrisse de sa réprobation les hommes coupables d'une injustice aussi révoltante, qui à notre avis, légitime le vol et la fraude, dépouille de malheureux pères de famille de leur fortune, et met une confiance commandée par la position des arbitres à dû leur ravir. »

Page 36. « Qu'on dise maintenant que la partialité ne déborde pas d'un bout à l'autre dans ces considérations (de la sentence). »

Page 44. « Plus on avance et plus on soulève le voile qui couvre la révoltante partialité; pour ne pas dire plus, qui a présidé à la confection de cette œuvre d'iniquité (la sentence). »

Page 65 et 66. « Il est maintenant incontestable pour tout homme de bonne foi que, si le premier devoir d'arbitres est d'étudier avec soin les faits qui leur sont soumis, de s'éclairer par tous les moyens possibles, de porter la lumière et

l'investigation sur tous les points douteux ou équivoques, MM. Parquin et Ducros ont totalement manqué à la confiance dont ils avaient été investis par le tribunal, car il est impossible de ne point leur appliquer une de ces deux propositions: ou MM. les arbitres ont rendu sciemment une sentence évidemment inique, ou bien il est notoire qu'ils ont osé juger un différend aussi grave, où la fortune de plusieurs personnes se trouvait compromise, sans s'inquiéter des faits, sans chercher la vérité... On n'attribuera point à M. Parquin l'honneur de sa rédaction, car on sait que ses veilles sont employées à tout autre chose qu'à juger si des actionnaires sont ou non spoliés de leur propriété par des gérans infidèles; le soin en fut confié au sieur Bonneville, qui parut s'adjointre son caquillant collègue M. Ducros... »

MM. Parquin et Ducros se crurent diffamés dans ce mémoire, et ils en poursuivirent les auteurs. On connaît les phases de procédure qu'a subies ce procès; on se rappelle que ce n'est qu'après trois arrêts de cour suprême que les prévenus sont arrivés enfin à faire considérer les parties civiles comme ayant agi en qualité de magistrats, et, dès-lors, à les forcer à porter leur plainte en diffamation devant le jury. MM. Parquin et Ducros ne demandaient pas moins de cent mille francs de dommages-intérêts.

A l'audience de ce jour, la parole est donnée à M. Pontois, avocat des prévenus, pour répliquer à M. Teste.

« Je voudrais s'attacher à démontrer qu'il n'y a ni diffamation, ni injure dans le mémoire publié par ses clients. En supposant, dit-il, que les expressions dont on s'est servi dans le mémoire aient un caractère blessant (ce n'est de ma part qu'une supposition), ce ne serait pas une raison pour condamner mes clients. Car il faudrait voir auparavant si les iniquités de la sentence ne sont pas une provocation qui justifie pleinement les expressions dont on se plaint. J'attendrai, Messieurs, que les adversaires aient prouvé (et c'est ce qu'il n'ont pas fait jusqu'à présent), qu'il y a diffamation. En attendant, je ne m'occuperai moi, que de démontrer qu'il y a eu provocation suffisante. Voilà le terrain sur lequel je me placerai quant à présent. »

(La suite au prochain numéro.)

— Le *Moniteur* publie des États comparatifs, émanés du ministère des finances, sur les recettes de l'exercice 1838 avec celles des exercices 1836 et 1837. Les recettes des six premiers mois de 1838 sur les impôts et revenus indirects ont été:

Pour le 1 <sup>er</sup> trimestre de....	147,687,000
Pour le 2 <sup>e</sup> trimestre de....	162,155,000
Ensemble	309,842,000

Les recettes du 3<sup>e</sup> trimestre montent à 162,322,000 fr. et ont excédé les recettes du 1<sup>er</sup> trimestre de 14,635,000 fr., et celles du 3<sup>e</sup> de 167,000 fr., le total général de ces recettes effectuées jusqu'au 30 septembre 1838

Est de..... 472,164,000 fr. qui donnent sur l'exercice de 1838, un excédant de 19,282,000 fr. et sur l'exercice de 1837 une augmentation de 13,568,000 fr. pour apprécier exactement la différence entre les recettes de 1838 et celles de 1837, il est nécessaire de remarquer que les ordonnances royales en dates des 27 octobre et 25 novembre 1837 ont réduit les tarifs des droits sur les houilles et sur la navigation intérieure.

Ces états comparatifs de l'exercice 1838 avec ceux de 1836 et 1837, qui sont tout-à-fait à l'avantage de l'année courante, prouvent l'accroissement de notre prospérité nationale, et sont la meilleure réponse à faire aux ennemis du gouvernement.

Il existe dans beaucoup de communes, un ancien usage qui veut que toute personne née hors de la commune où elle vient s'établir, verse

dans la caisse municipale une somme de 1 franc pour être admise à la jouissance des biens communaux. Le comité de l'ancien conseil municipal regarda à décider que: même en restreignant la qualité d'habitants à ceux qui sont domiciliés dans la commune, on ne pourrait sans violer les art. 103 et suivans du code civil, établir, quant à la jouissance des biens communaux entre les anciens et les nouveaux domiciliés, une distinction qui tendrait à exclure ces derniers de tout ou partie des droits acquis aux habitans en général; que par conséquent, dans le cas où des conseils municipaux auraient exclu, par leurs délibérations, les nouveaux domiciliés, de la jouissance des droits acquis aux autres habitans, ou les auraient assujettis à raison de cette circonstance à des conditions plus onéreuses, il y aurait lieu, par les Préfets, à prononcer l'annulation de ces délibérations, pour violation d'une loi, en vertu de l'article 8 de la loi du 18 juillet 1837.

### NOUVELLES DIVERSES.

AFRIQUE. — La prise de possession de Stora s'est faite, comme nous l'avons annoncé, sans tirer un seul coup de fusil. M. le maréchal Valée, a reçu partout, sur son passage, des preuves de soumission de la part des chefs des Habayles. Il leur a fait présent à tous, en signe d'amitié, et comme marque de leur autorité, de bonnets rouges. Nos troupes se sont établies dans les mines de l'ancienne Russiada où se voient encore d'anciens magasins à moitié ruinés, mais que l'on pourra peut-être rétablir. On dit que 1,000 hommes de toutes armes, seront chargés de garder ce point avec quatre pièces d'artillerie. En outre du camp de Stora; M. le maréchal Valée en a fait également tracer un autre, distant de celui-ci, de 7 lieues, et sur la route même de Constantine, près de l'embranchement qui conduit à Bone par le lac Fezzare. On affirme que M. le gouverneur général, pour mettre fin aux déprédations des arabes et rassurer les colons sur des actes de brigandages trop fréquents, a demandé au gouvernement, l'autorisation de transformer en un corps de gendarmes 2,000 hommes de la garnison, affectés au service d'une surveillance très active dans la plaine.

— Un sieur Eymard qui faisait dans le département de l'Isère le métier de marchand de domaine, invita un jour M. Perret, membre du conseil-général du département, à venir visiter avec lui une propriété qu'il était chargé de vendre à quelque distance de Grenoble. Quand ils furent arrivés, Eymard conduisit M. Perret dans une chambre écartée, et la lui mettant un pistolet sous la gorge, il lui présenta une plume et de l'encre, et le somma, sous peine de mort de lui donner à l'instant quittance d'une somme de 18,000 fr. dont il était son débiteur. Après quelques observations, M. Perret, cédant à la force, signa; mais de retour à Grenoble, il se dirigea chez le procureur du roi, porta plainte de la violence dont il avait été l'objet. Le Sieur Eymard fut arrêté et interrogé, et à fini, après de longues dénégations, par avouer le crime dont il était accusé.

— Un courrier de Horat, adressé à l'ambassade anglaise à Constantinople a apporté la nouvelle de l'acceptation de l'*Ultimatum* par le Shah et du retour prochain de l'ambassadeur anglais à Téhéran. La confirmation de cette nouvelle importante, donnerait une tournure pacifique aux affaires d'Orient.

— Un malheur étonnant vient de frapper une famille honorable de Nantes.

Cette famille a cueilli dimanche à une campagne qu'elle possède près de la Contree, des champignons dont elle croyait être sûre; elle les a accomodés et les a mangés au dîner.

Ces champignons étaient malfaisans. Toute la famille est tombée dangereusement malade; les soins les plus actifs et les mieux entendus lui ont

été prodigués, mais jusqu'à présent sans succès : le père est mort ce matin, et le fils et la nièce ne sont pas hors de danger.

On nous affirme que cette famille avait depuis long-temps l'habitude de cueillir et de manger des champignons dont elle croyait savoir parfaitement distinguer la qualité bonne ou mauvaise.

— Il vient de mourir aux environs de St.-Béal (Haute-Garonne), une fille, Marie Priou, âgée de 158 ans; elle était née en 1680.

A la mort de ses parents, elle hérita d'une chaudière et de quelques menues pièces de terre qu'elle vendit à fonds perdu, à l'âge de 66 ans; il y avait donc 92 ans que les acheteurs et leurs héritiers payaient une rente viagère de 162 livres tournois.

Pendant les dix dernières années de sa vie, Marie n'a vécu que de fromage et de lait de chèvre. A sa mort, son cadavre ne pesait que 42 livres. Sa chair, sa peau, ses muscles ne formaient plus qu'un parchemin jaune presque collé sur les os.

Cette doyenne de la génération actuelle a conservé jusqu'à dernier moment l'usage de ses facultés mentales.

— Samedi dernier les officiers supérieurs et les capitaines du 1<sup>er</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Paris, se sont réunis à l'école pour former la liste des candidats parmi lesquels M. le Préfet aura à désigner l'un d'eux pour le grade de capitaine rapporteur du 1<sup>er</sup> bataillon en remplacement de M. Leber, démissionnaire, sur 13 votans, M. Phalipon a réuni onze suffrages. On sait que M. Phalipon est l'auteur de la lettre publiée par le *Journal des Débats*, dans laquelle cet honorable citoyen déclarait donner sa démission de capitaine par suite des tracasseries que lui avait suscitées son refus de signer la pétition pour la réforme électorale.

Nous ne saurions trop recommander aux familles d'établissement d'instruction dirigé par M. LEMOINE, rue Pigalle, 9, à Paris.

Les Elèves qui se destinent aux écoles du gouvernement, ceux qui veulent commencer leurs cours de Droit ou de médecine, subir des examens, trouveront dans cette maison d'immenses ressources, et abrègeront de plus de moitié le temps ordinaire des études préparatoires.

## VARIÉTÉS.

L'hiver avec ses longues et froides soirées a commencé, l'hiver après lequel soupirent les jeunes gens et que redoutent les vieillards. Heureux dilettanti les plaisirs vont pleuvoir sur nous! Bals, spectacles, rien ne manquera. Rossini, Bellini, Donizetti, Mercadante, Ricci seront mis à contribution. Tout ce que la musique italienne a de douce et suave mélodie nous sera prodigué. Déjà Marino Faliero a ouvert la saison, Marino Faliero, ce drame sanglant, que Donizetti a su revêtir d'une musique tantôt mélancolique et tendre, et tantôt terrible et forte comme les situations de la pièce. Donna Caritea, I Puritani, Lucia Borgia, Scaramuccia viendront après; M. Cucchi notre impresario nous les a promis, et M. Cucchi tient, nous en avons la preuve, beaucoup plus qu'il ne promet. Jamais, en effet, nous n'avons eu une troupe d'acteurs dont l'ensemble ait été aussi satisfaisant.

La prima donna, Signora Salvatori, est une actrice charmante qui joint à une belle voix une excellente méthode. Elle est ravissante dans le rôle d'Elena, elle l'est surtout dans la cavatine du premier acte. En effet que de flexibilité, quelle étendue n'a-t-elle pas dans la voix; avec quelle hardiesse et quelle sûreté n'attaque-t-elle pas les notes les plus élevées, avec quelle aisance et quelle légèreté ne redescend-elle pas au point d'où elle était partie! Et puis quelle élégance dans les fioritures et quel bonheur dans ces pe-

lites notes détachées et martelées qu'elle sait si bien faire.

Et il Basso Cantante, Signor Meini, quelle voix admirable ne possède-t-il pas? C'est tantôt le tonnerre qui gronde et tantôt le jondre qui éclate. *Trema Steno tremate superbi* est dit par lui avec une vére, une force et un entraînement extraordinaires.

M. Meini cependant n'est encore qu'un jeune débutant. Qu'il travaille donc, qu'il soigne surtout son geste, et un brillant avenir couronnera ses efforts.

Il Tenore, Signor Gasperini, que nous connaissons déjà, a perdu un peu de sa belle voix, mais en revanche il a gagné sous le rapport du goût et de la méthode. Quant à l'altro Basso Cantante, Signor Bertini, il a une belle et forte voix que nous pourrions beaucoup mieux apprécier et que nous jugerions dans un autre rôle que celui de Bertucci, rôle écrit pour Tamburini, et trop en dehors de ses moyens.

Telle est notre opinion sur les acteurs que nous avons entendus jusqu'à ce jour, et c'est aussi, nous n'en doutons pas, l'opinion du public de Bastia. La salle et les décors ont été remis à neuf; l'orchestre est plus nombreux, les chœurs chantent avec ensemble et précision. Eh bien! malgré tant de soins, de zèle et de sacrifices M. Cucchi n'a été nullement encouragé jusqu'ici. Cette froideur de la part du public durera-t-elle au delà de la fin du premier abonnement? Espérons que ce là ne sera pas, et pour l'honneur du pays et pour l'avenir du théâtre de Bastia.

Nous ne dirons rien du Contralto, Signora Suddeti, qui va débiter dans la Donna Caritea. Organe, de l'opinion publique, nous ne ferons qu'enregistrer ses succès. Cependant nous, qui avons eu le plaisir de l'entendre, nous prédisons au jeune Contralto de longs et bruyants applaudissemens, et au public de Bastia un sujet vraiment digne d'être applaudi.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### CONVOIS MILITAIRES.

ADJUDICATION au rabais de la fourniture des Convois militaires de la 17<sup>e</sup> Division, pendant cinq années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1839.

#### AVIS.

Le public est prévenu qu'en exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, il sera procédé le 20 novembre prochain, à midi précis, dans l'une des salles de l'hôtel de la Mairie de Bastia, à l'adjudication au rabais du service des convois militaires dans la 17<sup>e</sup> division, pendant cinq années consécutives, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1839, jusqu'au 31 décembre 1843.

Cette adjudication sera faite par une commission spéciale composée de  
M. l'Intendant militaire, président;  
M. le maire de Bastia, ou un adjoint à la mairie;

Un membre du tribunal de commerce;  
M. le chef d'état-major de la division;  
M. le sous-intendant militaire de résidence à Bastia.

Toute personne qui voudra entreprendre le service devra en faire parvenir, avant le 13 novembre prochain, à l'Intendant militaire, la déclaration dans la forme du modèle N<sup>o</sup> 1 annexé au cahier des charges.

A cette déclaration sera joint un certificat du maire de la commune dans laquelle le déclarant a son domicile, constatant que celui-ci jouit d'une bonne réputation. Ce certificat sera visé, pour la validation de la signature du maire, soit par le Sous-Préfet de l'arrondissement, soit par le Préfet du département.

Les déclarans devront élire domicile à Bastia, chef-lieu de la division, et se trouver audit chef-lieu, ou y avoir un fondé de pouvoirs, pour tout ce qui se rattache à l'adjudication.

La commission désignée ci-dessus examinera

les déclarations et les certificats, ainsi que les pouvoirs, s'il y a lieu, et dressera la liste nominative des personnes qu'elle aura reconnues susceptibles de concourir à l'adjudication.

Six jours avant l'adjudication, le président donnera avis à chacune d'elles, ou à son fondé de pouvoirs, au domicile élu, de l'admission au concours. Les personnes qui auront reçu cet avis pourront seules présenter une soumission.

Le jour fixé pour l'adjudication, et au commencement de la séance, chaque concurrent ou son fondé de pouvoirs, devra remettre à la commission : 1<sup>o</sup> la lettre d'avis dont il est fait mention ci-dessus; 2<sup>o</sup> un récépissé en bonne forme constatant qu'il a versé, à titre de dépôt de garantie, une somme de cinq cents francs égale à la moitié du cautionnement exigé par l'article 13 du cahier des charges. (Ce versement sera effectué dans la caisse du receveur-général du département).

Aucune soumission ne sera reçue qu'après la production de ces pièces.

Les soumissions seront remises cachetées à la commission; elles seront immédiatement numérotées par ordre de présentation et rangées sur le bureau; elles ne pourront être retirées par les soumissionnaires sous quelque prétexte que ce soit, et il n'en sera plus reçu dès que l'une d'elles aura été ouverte.

Les frais de timbre et d'enregistrement du marché sont à la charge de l'adjudicataire, qui n'aura point à payer les frais d'impression de l'affiche et d'insertion d'avis au journal.

Les prétendans pourront prendre connaissance du cahier des charges ainsi que des modèles de la déclaration et de la soumission définitive, à Bastia, et à Ajaccio, dans les bureaux de MM. les Sous-Intendants militaires;  
A Calvi, et à Corte, dans ceux de MM. les Commandans de place.

Fait à Bastia, le 22 octobre 1838.

L'Intendant militaire de la 17<sup>e</sup> division.  
JULLIEN.

## MUUVEMENT DU PORT DE BASTIA ARRIVÉES.

Du 20 au 27 octobre 1838.

GERVIONE, mistick la Conception, c. Loquento TALANGONE, (Toscane) bœuf St-Antoine, c. Osè.

LIVOURNE, mistick l'Assomption, c. Bertolini.

Idem. balancelle St-Henry, c. Matarese.

Idem. balancelle St-Philippe, c. Balomo.

TOULON, tartane La jeune Benedette, c. Abrarrevin.

HYÈRES, mistick St-Joseph, c. Beogni.

LERICI, mistick la Conception, cap. Marini.

AJACCIO, mistick St-Jean-Luc, c. Canavaglia.

LERICI, Bateau à vapeur Napoléon, cap. Lota.

LIVOURNE, Bateau à vapeur St-Pierre, cap. Bugliani.

Idem. goëlette la Rubertine, c. Oliva.

TOULON, bateau à vapeur Golo, cap. Cuneo.

### DÉPARTS.

MARSEILLE, bœuf La Divine Providence, cap. Bellagamba.

TOULON, bateau à vapeur Le Var, c. Cuneo.

LIVOURNE, bateau à vapeur Napoléon, Lota.

LIVOURNE, bateau à vapeur St-Pierre, c. Bugliani.

PROPRIANO, mistick la Miséricorde, c. Giudicelli.

LIVOURNE, mistick la Conception, c. Loquento.

LERICI, bateau à vapeur Napoléon, c. Lota.

Idem. mistick la Conception, c. Marini.

MARSEILLE, tartane l'Argée des Carmes, c. Monégia.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

SAMEDI 3 NOVEMBRE 1838.

## ON S'ABONNE A BASTIA

DE BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

A l'Office-imp. de LAFITTE, rue de la Harpe

41 C, Place de la Bourse N<sup>o</sup> 5

P. DESVALLÈRES et C<sup>o</sup> des Galles N<sup>o</sup> 13

PROVISEUR DE LA BOULANGERIE S. A. HONNÉ

N<sup>o</sup> 297, où l'on reçoit les annonces pour

l'insertion française.



# L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNEE, N<sup>o</sup> 207.

## PREX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

POUR UN AN . . . . . 16 fr.  
POUR SIX MOIS . . . . . 8  
POUR TROIS MOIS . . . . . 4  
POUR LE CONTINENT . . . . . 20  
POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24

Pris d'insertion

CE JOURNAL PARAIT LES SAMEDIS



## BASTIA.

Nous nous empressons de porter à la connaissance de nos concitoyens, que par suite des observations présentées par M. Fourier, ingénieur en chef de la Corse, M. Legrand directeur général, est revenu sur la décision qu'il avait prise en août dernier, d'ajourner les travaux de construction du quai de la traverse de Bastia, ce qui nous avait déçus au moment où ces travaux étaient sur le point d'être mis à exécution.

Malheureusement pour que nos vœux soient entièrement accomplis, il serait à désirer qu'il n'y eût plus d'obstacles de la part des propriétaires qui ont refusé de laisser occuper leurs terrains avant le paiement intégral de l'indemnité qui leur est due.

C'est d'eux que dépend désormais la prompte exécution des travaux, et c'est d'eux que nous attendons un acte de patriotisme en réglant aux instances de toute la population.

Le mépris qu'on attache en Corse aux productions calomnieuses des hommes de l'Echo, paraît devoir s'étendre et gagner les correspondants de ce journal à Paris. Le *Phare Industriel*, n'osant plus avouer où il puise ses nouvelles sur notre pays, attribue faussement au *Journal de la Corse*, les dégoûtantes diatribes dont il a sali les colonnes d'un de ses derniers numéros, diatribes qu'il a extrait mot à mot de l'Echo, son digne collaborateur, dans l'œuvre qu'ils ont entreprise de concert.

Le sieur Andreano Franceschi, de Monte, qui s'est signalé plusieurs fois par des actes de dévouement, vient de sauver la vie à un jeune homme au moment où il allait être entraîné par le Golo, qu'il avait voulu traverser à pied.

La belle conduite du sieur Franceschi Andreano est digne d'éloges et le recommandé à la bienveillance de l'autorité supérieure.

Le *Moniteur* donne la liste des récompenses qui sont motivées par la dernière expédition du

maréchal Valée sur Stora. Nous y remarquons le nom de deux de nos compatriotes: M. Benielli, sous-lieutenant au 61<sup>e</sup> a été nommé lieutenant; M. Franceschini, lieutenant au 3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie d'Afrique, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

— Mgr. Casenelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, et M. Sarraheyrouse, l'un de ses vicaires-généraux, sont arrivés le 29 octobre du continent français, par le paquebot à vapeur.

— Le budget du département de la guerre autorisait la création d'un certain nombre de brigades à cheval de gendarmerie. M. le ministre de la guerre a décidé qu'il en serait établi à Lucciana, Omessa, Vivario et la Barraque, en remplacement de celles à pied qui y sont établies actuellement.

— Le nommé Joseph-Marie Campi, prévenu d'assassinat sur la personne de M. François Bodo, a été arrêté à Ajaccio, par les voltigeurs Poggiale, Léca et le sergent Valentini, au moment où il débarquait du bateau à vapeur venant de Toulon.

Par ordonnance royale du 13 de ce mois ont été nommés:

Suppléant du juge de paix du 2<sup>e</sup> arrondissement de Bastia, M. Guasco, (Antoine-Joseph) notaire, en remplacement de M. Benigni, démissionnaire;

Suppléant du juge de paix du canton de San-Martino, arrondissement de Bastia, M. Casanova (Pierre), propriétaire, en remplacement de M. Benigni, décédé;

Suppléant du juge de paix du canton de Pero et Casevecchie, même arrondissement, M. Mugliani (Jean-François), propriétaire, en remplacement de M. Renucci, décédé;

Suppléant du juge de paix du canton de Valle-arrondissement de Corte, M. Filippi, (Angelo-Louis), en remplacement de M. Cosarini, décédé;

Suppléant du juge de paix du canton de Castifao, même arrondissement, M. Dionisi (Félix), médecin, en remplacement de M. Fratacci, démissionnaire;

Suppléant du juge de paix du canton d'Omessa, même arrondissement, M. Castelli (Érien-

ne), médecin, en remplacement de M. Guelfucci, démissionnaire;

Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Laurent, même arrondissement, M. Natali (Ange-Marie), propriétaire, en remplacement de M. Angeli, démissionnaire;

Suppléant du juge de paix du canton de Sartène, arrondissement de ce nom, M. Pietri (Charles-François), propriétaire, en remplacement du sieur Pietri (Joseph-Marie), décédé.

## RAPPORT SUR L'ÉTAT MORAL

ET ÉCONOMIQUE DE LA CORSE.

L'Académie des sciences morales et politiques a entendu la première partie du rapport de M. Blanqui sur la Corse, que nous nous empressons de publier:

• La Corse doit à sa position insulaire l'origine languissante où elle a végété depuis les premiers temps de son histoire; elle s'élève du sein de la Méditerranée comme une masse volcanique et le caractère des habitants ne manque pas d'analogie avec la constitution géologique du pays.

Son aspect extérieur présente une surface abrupte, hérissée de rochers granitiques, séparés par étroites vallées qui ressemblent, quand on les voit du haut, à des crevasses profondes plutôt qu'à des alluvions régulières. A mesure qu'on approche de ses côtes, cette physionomie sauvage se manifeste d'une manière plus frappante, soit qu'on arrive par l'Italie, soit qu'on vienne de France. Cependant la nature a creusé de magnifiques rades, sinon des ports spacieux, tout autour de rochers dont la monotonie attriste et fatigue la vue. Des forêts aussi anciennes que le monde couronnent la ligne de faite qui s'étend du cap Corse aux bouches de Bonifacio, sur une étendue de 120 mille hectares, peuplée de deux millions d'arbres, et quels arbres! Le bois d'un seul d'entre eux a fourni 2,275 pieds cubes, à peu près le volume de la colonne de la place Vendôme.

• Toute cette lave refroidie devait nécessairement renfermer des carrières précieuses de granit et de marbre; nul pays n'en offre en effet une plus riche variété, et la Corse achève en ce moment un monolithe dont elle a raison d'être aussi fière que du grand homme à la mémoire duquel il est destiné. Des eaux minérales, douées de propriétés énergiques, s'échappent des flancs de presque toutes les montagnes et n'attendent pour rivaliser, victorieusement peut-être, avec les plus célèbres sources thermales du continent, que des chemins qui y conduisent les malades, avec des établissements pour les recevoir. La richesse naturelle de la Corse est plus incontestablement encore dans les produits de son agriculture, favorisée par le climat le plus pur et le plus doux de l'Europe. L'olivier y croît spontanément sans effort humain